

Plan de transition climatique d'Aviva

Publication initiale

Il faut

AVIVA

Table des matières

1 Avant-propos	3
2 Notre ambition et notre stratégie	5
3 La promesse de tenir nos engagements	14
• 3.1 Investissements	16
• 3.1.1 Mesures de référence	16
• 3.1.2 Cibles	18
• 3.1.3 Plans d'action	19
• 3.2 Activités – Activités internes	22
• 3.2.1 Mesures de référence	22
• 3.2.2 Cibles	23
• 3.2.3 Plans d'action	24
• 3.3 Activités – Chaîne d'approvisionnement	25
• 3.4 Assurances – Production en assurance de dommages	26
• 3.4.1 Mesures de référence	27
• 3.4.2 Cibles	31
• 3.4.3 Plans d'action	32
• 3.4.4 Améliorations à venir	33
• 3.5 Assurances – Gestion des sinistres	33
• 3.6 Gouvernance et feuille de route	34
4 L'intégration des risques climatiques dans notre cadre de gestion des risques	36
5 Le recours à notre influence pour contribuer à un avenir carboneutre	39
• 5.1 Sphère 1 : Nos clients	40
• 5.2 Sphère 2 : Nos pairs et l'écosystème plus large des services financiers	40
• 5.3 Sphère 3 : Les gouvernements	41
• 5.4 Sphère 4 : L'architecture financière internationale	44
• 5.5 Sphère 5 : La société civile	46
6 Annexe	47

Ce rapport s'inscrit dans notre série de rapports de 2021, qui comprend également le rapport annuel (*Annual Report*), la déclaration sur les changements climatiques (*Climate-Related Financial Disclosure*) et le rapport sur la durabilité (*Sustainability Report*) d'Aviva.

Annual report 2021
aviva.com/investors
aviva.com/sustainability
TCFD report
Reporting criteria



Avant-propos

Depuis plus de 325 ans, Aviva ne recule jamais face aux défis qui se dressent devant elle. Aujourd'hui, la crise climatique est à l'évidence le plus grand risque qui menace notre entreprise, notre secteur d'activité, la flore et la faune - et la survie même de l'humanité.

À la suite de l'Accord de Paris et du Pacte de Glasgow pour le climat, la communauté internationale a convenu de se concentrer sur un objectif à long terme : limiter la hausse des températures à 1,5 °C au-dessus des niveaux préindustriels. Ce n'est qu'en atteignant cet objectif que nous pourrions réduire les conséquences directes du réchauffement climatique, comme les phénomènes météorologiques extrêmes, les sécheresses et la hausse du niveau des mers et de l'acidité des océans. Ne pas y parvenir aurait, au contraire, des conséquences catastrophiques sur la société humaine et la biodiversité mondiale.

À la suite de la COP26 à Glasgow, les parties ont demandé que les acteurs non étatiques, en particulier ceux du secteur financier, jouent un rôle central dans la mise en œuvre des objectifs de l'Accord de Paris. En tant que premier assureur au Royaume-Uni, nous avons une énorme responsabilité à cet égard. En contribuant à la transition vers un avenir à faible émission de carbone, nous aiderons nos clients, notre personnel et notre entreprise. Et en agissant sur les changements climatiques aux côtés d'autres acteurs, nous pouvons contribuer à améliorer la résilience du système financier, de notre économie et de la société en général.

Aviva a une longue feuille de route en matière de promotion de la durabilité et d'initiatives phares sur le climat se déclinant en actions et en rapports. Nous faisons le point depuis 2004 sur les changements climatiques dans notre rapport annuel et nos états financiers et nous publions depuis 2016 une déclaration sur les changements climatiques conforme aux recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC). Tous les rapports peuvent être consultés [ici](#) (en anglais).

Après trois décennies de travail sur les enjeux environnementaux, nous nous sommes donné l'un des plus ambitieux objectifs de réduction des émissions de carbone adopté par une grande compagnie d'assurance. En effet, en mars 2021, nous avons annoncé notre volonté de devenir une entreprise zéro émission nette (ZÉN) d'ici 2040.

Figure 1 : Stratégie et plans clairs pour le respect des engagements

Premier fournisseur britannique et marque de référence pour toutes les solutions d'assurance, de gestion de patrimoine et de retraite, avec des activités solidement implantées au Canada et en Irlande

Croissance	Client	Efficacité	Durabilité
 <p>Miser sur une croissance ciblée en tirant parti des occasions structurelles dans l'ensemble de nos activités : assurances, gestion de patrimoine, solutions de retraite et régimes collectifs de retraite</p>	 <p>Renforcer la marque Aviva, créer une expérience client conviviale et montrer la voie sur le marché grâce à des innovations centrées sur le client</p>	 <p>Simplifier et transformer notre structure de coûts et nous classer dans le quartile supérieur sur le plan de l'efficacité dans l'ensemble de nos activités</p>	 <p>Remplir nos engagements exemplaires à jouer un rôle de champion du climat, à bâtir des collectivités plus solides et à développer des activités durables</p>

Nous reconnaissons que l'ambition ne suffit pas. Pour avoir un réel impact, nous avons besoin d'un plan et nous devons le mettre à exécution. Le présent document est une première version de ce plan de transition climatique. Il présente les actions que nous mènerons pour atteindre la cible ZÉN dans nos activités et notre chaîne d'approvisionnement d'ici 2030, ainsi que dans nos investissements et notre production d'ici 2040.

Il ne s'agit toutefois que d'une première version. Comme les réponses ne s'imposent pas d'elles-mêmes sur tous les enjeux, nous souhaitons continuer d'avancer et de tracer la voie, en prévoyant de modifier périodiquement ce plan au cours des années à venir. Notre plan de transition climatique a été conçu conformément aux recommandations du GIFCC, aux pratiques exemplaires des institutions financières en matière de plans de transition vers la carboneutralité mises de l'avant par la *Glasgow Financial Alliance for Net Zero (GFANZ)* ainsi qu'aux principes de l'*Institutional Investors Group on Climate Change (IIGCC)*.

Nous nous sommes donné des objectifs fondés sur la science et qui concordent avec la trajectoire de limite du réchauffement à 1,5 °C pour nos activités, notre chaîne d'approvisionnement et nos investissements. De plus, nous réaliserons ces objectifs en nous efforçant de contribuer à relever les défis touchant la biodiversité et la nature. Au-delà de la compensation de nos émissions de carbone, nous voulons aider à augmenter la résilience des écosystèmes en général.

Nous savons que le passage à une économie à zéro émission nette exigera un degré d'engagement plus grand et plus profond entre les entreprises et leurs investisseurs. Notre programme d'intensification de l'engagement pour le climat aborde la question des 30 « émetteurs de carbone d'importance systémique », qui sont à l'origine de 30 % des émissions mondiales de portée 3. Dans ce programme, l'accent est mis sur les objectifs de carboneutralité à long terme, sur des feuilles de route claires pour le changement, sur une gouvernance et des rapports rigoureux permettant de rendre compte des résultats et sur un alignement du lobbying des entreprises sur les engagements de l'Accord de Paris.

Nous sommes de fervents défenseurs de la nécessité pour les entreprises cotées en bourse de publier des informations uniformes, afin de mieux orienter la prise de décisions et la gestion des risques et des occasions liés aux changements climatiques, toujours dans l'optique de favoriser la transition. À ce titre, nous soumettons chaque année notre déclaration fondée sur les recommandations du GIFCC à un vote consultatif des actionnaires et nous soutenons pleinement la récente initiative du gouvernement britannique de rendre obligatoire la publication des plans de transition.

Une approche structurée et une transparence accrue permettront aux clients, aux investisseurs et aux organismes de réglementation d'évaluer avec précision la façon dont nous entendons agir dans la transition vers une économie à faible émission de carbone. Nous invitons les commentaires sur ce plan, et nous espérons inciter d'autres entreprises à entreprendre des démarches similaires dans les volets pertinents pour elles.

Nous sommes déterminés à jouer notre rôle dans une perspective plus globale et nous sommes fiers d'avoir remporté récemment le *Reuters Responsible Business Award* pour notre contribution à l'accélération de la transition du secteur financier. Nous pensons qu'il est fondamental pour des entreprises comme la nôtre de coopérer et d'établir des stratégies et des règles communes. Nous participerons d'ailleurs à la définition de nouvelles normes, en nous engageant avec nos clients à concevoir et à mettre en exécution leurs plans de transition et en soutenant des investissements et des assurances qui ouvriront la voie à une décarbonation de grande ampleur.

Compte tenu de l'importance systémique et de la dimension novatrice de la production ZÉN, nous souhaitons dans ce document faire connaître notre travail à l'ensemble de nos parties prenantes et de notre industrie, afin de contribuer davantage à l'effort mondial en faveur du climat. Nous invitons par ailleurs nos pairs et les organismes de normalisation à nous faire part de leurs commentaires sur ce travail.

Notre ambition et notre stratégie

Nous nous engageons à devenir une entreprise zéro émission nette¹ d'ici 2040, en réduisant d'abord nos émissions de carbone et celles de nos fournisseurs d'ici 2030, puis celles de nos portefeuilles de polices d'assurance et de placements de nos clients et actionnaires d'ici 2040².

Figure 2 : Objectifs climatiques d'Aviva

À la fin de 2021

- Aviva avait cessé d'assurer des entreprises qui tirent plus de 5 % de leur chiffre d'affaires du charbon thermique ou de combustibles fossiles non conventionnels, sauf celles engagées à atteindre des objectifs validés par l'initiative *Science Based Targets* (SBTi).

D'ici la fin de 2022

- Nous nous départirons des actifs que nous détenons dans les entreprises tirant plus de 5 % de leur chiffre d'affaires du charbon, sauf celles engagées à atteindre des objectifs validés par la SBTi.
- Nous prévoyons un investissement supplémentaire de 10 milliards de livres sterling dans des stratégies de réduction des émissions de carbone — ces sommes (la moitié de ces investissements a déjà fait l'objet d'une annonce) proviendront d'actifs de nos fonds par défaut à adhésion automatique et d'autres fonds de titulaires de police.

D'ici la fin de 2025

- Nous réduirons l'intensité carbonique de nos investissements de 25 %.
- L'électricité utilisée dans tous nos bureaux (230 231 m²) proviendra entièrement d'énergies renouvelables.
- Notre parc de 1 540 véhicules de fonction sera composé uniquement de véhicules électriques ou hybrides.
- Nous investirons 6 milliards de livres sterling dans des actifs verts, dont 1,5 milliard de livres sterling provenant de fonds de titulaires de police.
- Aviva Investors investira 2,5 milliards de livres sterling dans des actifs d'infrastructure à énergie renouvelable et à faible émission de carbone, et offrira des prêts pour la transition climatique totalisant 1 milliard de livres sterling.

D'ici la fin de 2030

- Nous réduirons de 60 % l'intensité carbonique de nos investissements.
- Nous deviendrons ZÉN dans nos activités.
- Nous aurons une chaîne d'approvisionnement ZÉN.
- Nous investirons 100 millions de livres sterling dans des solutions climatiques naturelles.

D'ici la fin de 2040

- Nous serons une entreprise ZÉN, aux investissements ZÉN.

¹ La norme de zéro émission nette (ZÉN) de la SBTi définit ainsi la carboneutralité d'une entreprise : (i) réduction des émissions de portée 1, 2 et 3 à zéro ou à un niveau résiduel permettant d'atteindre des émissions nettes nulles à l'échelle mondiale ou à celle du secteur d'activité conformément à une trajectoire admissible alignée sur un plafonnement des températures à 1,5 °C; (ii) neutralisation de toute émission résiduelle à l'année cible et de toute émission de carbone rejetée dans l'atmosphère par la suite.

² Cela couvrira les actifs des actionnaires et des titulaires de police sur lesquels nous exerçons un contrôle et possédons des données, ainsi que les principales classes d'actifs des marchés principaux d'Aviva (crédit, actions, immobilier direct et dette souveraine). Nous serons en mesure d'élargir cet ensemble au fur et à mesure que de nouvelles données et méthodes seront disponibles. Pour en savoir plus, consultez la page www.aviva.com/climate-goals (en anglais).



Notre plan de transition climatique couvre tous les volets importants de nos activités, y compris les investissements, les assurances et les activités courantes, et vise à orienter notre modèle d'affaires complet sur une trajectoire conforme aux recommandations les plus récentes et les plus ambitieuses de la science du climat. Dans les sections qui suivent, nous décrivons notre approche pour mettre en exécution nos engagements vers la cible ZÉN. Pour cela, il faudra agir sur nos investissements et notre production, qui sont actuellement à l'origine d'environ 90 % de nos émissions, ainsi que sur notre façon de gérer et d'exploiter notre entreprise.

Toutes les actions que nous entreprendrons pour orienter nos activités vers de faibles émissions de carbone, combinées aux efforts de décarbonation de nos entités détenues, de nos fournisseurs et de nos clients, contribueront à terme à la réalisation de notre grand objectif : devenir une entreprise ZÉN d'ici 2040. Cela dit, étant donné les efforts mondiaux en cours visant à atteindre la carboneutralité d'ici 2050, il est probable que nos activités courantes, nos investissements et nos assurances produiront encore une certaine part d'émissions résiduelles en 2040.

C'est en prévision de la présence de ces émissions résiduelles à l'échelle de l'entreprise d'ici 2030 et 2040 que nous cherchons à investir dans des solutions d'élimination du carbone, soit des solutions naturelles, mais aussi potentiellement des technologies à émissions négatives. Dans un premier temps, nous nous sommes engagés à investir 100 millions de livres sterling dans des solutions climatiques naturelles d'ici 2030. Cette démarche s'inscrit dans notre engagement plus large et de longue haleine en faveur de la protection et de l'amélioration de la précieuse biodiversité de la planète, dans un contexte où les habitats subissent pertes et dégradations sous les coups conjugués des changements climatiques et de l'appauvrissement de la biodiversité³.

Nous reconnaissons l'interdépendance entre le climat et la biodiversité. Lors de la COP26 en octobre 2021, nous avons signé la lettre d'engagement du secteur financier à lutter contre la déforestation induite par la quête de matières premières. Nous avons mis en place la Politique de biodiversité d'Aviva³. Nous avons adhéré au groupe de travail sur les divulgations financières liées à la nature, le *Taskforce for Nature-related Financial Disclosures (TNFD)*, ainsi qu'à l'initiative *Terra Carta* et à la coalition mondiale d'entreprises *Business for Nature*.

Nous nous efforçons d'influencer les gouvernements et les décideurs du Royaume-Uni et de partout dans le monde afin qu'ils veillent à ce que notre système financier n'impose pas à la nature des demandes qui dépassent ce qu'elle peut offrir.

En outre, tout en investissant dans des solutions naturelles d'élimination du carbone, nous reconnaissons qu'il est important d'éviter toute conséquence négative involontaire sur la résilience générale des écosystèmes et que les solutions d'élimination du carbone doivent toujours viser à préserver la biodiversité. Nous procéderons aussi à une évaluation du risque de déforestation dans notre portefeuille en guise de première étape de l'évaluation de l'incidence et des dépendances à grande échelle en matière de biodiversité.

Nous étudions également la possibilité d'une tarification du carbone à l'interne et de son utilisation dans divers volets de nos activités, afin de nous assurer que nous prenons correctement en compte les émissions que peuvent générer les projets que nous entreprenons. Nous pensons que la tarification du carbone peut être un instrument précieux pour soutenir nos processus décisionnels et améliorer notre prise de conscience quant aux incidences de nos initiatives sur les écosystèmes.

Tout au long du processus, nous gérerons les risques que la transition vers une économie à faible émission de carbone représentera pour notre entreprise, en ayant en tête l'intérêt de nos actionnaires, de nos clients et de la société en général. Par conséquent, nous intégrons les risques climatiques dans notre cadre de gestion des risques, en étant particulièrement attentifs aux risques de transition et à l'appétit aux risques climatiques qu'a approuvé le conseil d'administration et qui exige la réduction de notre empreinte carbone et l'investissement annuel de fonds additionnels importants dans des actifs verts.



³ <https://www.aviva.ca/content/dam/aviva-public/ca/sustainability/fr-aviva-biodiversity-policy.pdf>

Parallèlement à notre contribution à la transition vers la carboneutralité, nous sommes de fervents défenseurs de la nécessité de soutenir l'adaptation et de renforcer la résilience à l'égard des risques liés aux changements climatiques. Vue l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes météorologiques extrêmes, nous nous sommes efforcés, là où c'était possible de le faire, d'en réduire les répercussions sur la vie de nos clients et sur leurs moyens de subsistance et de renforcer leur résilience aux changements climatiques. En juillet 2021, nous avons lancé notre premier rapport sur la construction des collectivités de l'avenir, *Building Future Communities*, dans lequel nous appelons à une action urgente pour assurer la protection des résidences et des entreprises du Royaume-Uni contre les inondations et les événements météorologiques extrêmes causés par les changements climatiques. (Vous trouverez plus de détails sur ce rapport dans notre déclaration fondée sur les recommandations du GIFCC.)

Enfin, nous reconnaissons que le rôle que nous pouvons jouer dans la réduction des émissions dans le monde va bien au-delà des activités que nous menons directement et des actifs que

nous possédons et gérons. En ce sens, nous avons l'intention d'user au maximum de notre sphère d'influence en étendant notre engagement au-delà de notre personnel, de nos entités détenues et de nos clients.

Nous plaçons et continuerons de plaider pour un changement systémique dans les différentes sphères de l'architecture financière, afin d'aiguiller les marchés vers l'atteinte de l'objectif de l'Accord de Paris et de mobiliser des capitaux privés en vue de la transition vers une économie sobre en carbone. Nous poursuivons notre engagement direct auprès des gouvernements afin de les encourager et de les soutenir dans la transition. Nous continuerons aussi de jouer un rôle de premier plan dans des alliances mises sur pied à l'invitation des Nations Unies, telles que la *Net Zero Asset Owners Alliance (NZAOA)*, la *Net Zero Insurance Alliance (NZIA)*, la *Net Zero Asset Managers Initiative (NZAMI)*, la *Glasgow Financial Alliance for Net Zero (GFANZ)* et la *World Benchmarking Alliance (WBA)*, en favorisant les pratiques exemplaires et en nous faisant entendre à grande échelle dans nos plaidoyers en faveur du changement.

Figure 3 : Écosystème des partenariats d'Aviva

Alliances	Avancées en 2021	Impact
	<ul style="list-style-type: none"> Soutien à la création de la GFANZ dans la foulée de la COP26 Codirection de l'axe de travail sur les plans de transition des institutions financières et lancement d'un ensemble de principes guidant les pratiques exemplaires des plans de transition en prévision de la COP26 Codirection du volet « Appel à l'action » et lancement d'un appel à l'action à l'égard d'une politique en prévision de la COP26 	<ul style="list-style-type: none"> La GFANZ œuvre à la matérialisation des engagements. Elle mobilise des capitaux privés en faveur de l'action climatique en réunissant des acteurs du secteur privé afin de trouver des solutions aux principaux défis et d'établir des normes d'industrie en matière de carboneutralité.
	<ul style="list-style-type: none"> Participation à plusieurs alliances (<i>Net Zero Asset Owner Alliance</i>, <i>Managers and Insurers Alliance</i>), afin d'apporter collectivement notre contribution en fonction des ambitions des investisseurs à agir en faveur du climat Contribution au premier rapport d'activité de la NZAOA, <i>Credible Ambition Immediate Action</i> (ambitions sérieuses, actions immédiates), et représentation au sein du groupe de travail chargé de développer la méthode d'attribution de la quantité de carbone aux obligations Mise à l'essai d'un modèle de production comprenant un calcul des émissions de carbone, en s'appuyant sur la méthode de l'intensité carbonique moyenne pondérée du CRO Forum, et communication de ce moyen de mesure d'incidence aux autres membres de la NZIA 	<ul style="list-style-type: none"> Les acteurs du milieu des services financiers peuvent mieux relever les défis de la transition vers une économie à faible émission de carbone en améliorant la qualité des données, en collaborant entre eux et en harmonisant leurs méthodes. En travaillant en partenariat, nous pouvons influencer sur les pratiques exemplaires et amplifier notre voix lorsque nous plaçons pour des changements.
	<ul style="list-style-type: none"> 2018 : lancement de la <i>World Benchmarking Alliance (WBA)</i>, qui publie des points de référence gratuits et transparents reposant sur des évaluations d'entreprises en fonction de leur contribution à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies 2021 : lancement par la WBA d'un processus d'évaluation de la façon dont les entreprises se préparent à une « transition juste » Étude montrant que le secteur des services publics d'électricité et celui de l'automobile s'éloignent de plus en plus des cibles climatiques et rapport d'analyse comparative sur le pétrole et le gaz indiquant que la plupart des entreprises affirment devoir réduire leurs émissions, mais qu'aucune de celles à l'étude ne s'est engagée à cesser l'exploration, ce qui les met en porte-à-faux avec l'objectif de l'Accord de Paris 	<ul style="list-style-type: none"> Avec la création de mesures de rendement pour les ODD, les investisseurs disposent de l'information dont ils ont besoin pour prendre des décisions d'investissement durable dans certains secteurs. Nous nous attendons à ce que le capital se déplace vers des activités durables à mesure que s'améliore la qualité des données.

Ambition

Atteindre la cible de zéro émission nette de portée 1, 2 et 3 d'ici 2040

Cible

Publier un plan de transition climatique et continuer de rendre compte des progrès réalisés dans la déclaration sur les changements climatiques

Activités en 2021

- Établissement d'une vision sur ce que doit contenir un plan de transition climatique
- Travaux sur une méthode de mesure de l'intensité carbonique des obligations souveraines en collaboration avec l'alliance de l'ONU regroupant les propriétaires d'actifs carboneutres, la NZAOA
- Création et proposition d'une méthode de mesure de l'intensité carbonique de notre production

Résultats et priorités pour 2022

- Publication du plan de transition climatique
- Augmentation du niveau d'assurance touchant les paramètres climatiques cibles, qui est passé de « limité » à « raisonnable » (ce qui équivaut désormais au niveau de l'information des rapports financiers)
- Détermination de la faisabilité d'une tarification interne du carbone dans l'ensemble de l'entreprise : activités courantes, chaîne d'approvisionnement, investissements, production
- 2022 : mise à jour du plan de transition climatique; plans ZÉN de 2023

Cible

Publier une politique en matière de biodiversité

Activités en 2021

- Définition par un groupe de travail pluridisciplinaire d'une vision initiale de la façon dont Aviva agit sur la biodiversité et interagit avec celle-ci
- Adhésion à un certain nombre d'alliances et d'accords de collaboration afin de définir des méthodes, des données et des mesures communes
- Formation du groupe de travail *Wild Aviva* au Royaume-Uni afin de promouvoir la biodiversité autour de nos bureaux

Résultats et priorités pour 2022

- Publication de la Politique de biodiversité d'Aviva
- Vision des cibles que nous pourrions nous fixer pour 2023
- Proposition d'une réponse au projet de cadre préliminaire pour la biodiversité du groupe de travail sur l'information financière liée à la nature (*Taskforce on Nature-related Financial Disclosures, TNFD*)

Cible

Publier un guide de l'employé : Ensemble dans l'action en faveur du climat

Activités en 2021

- Compilation de toutes les activités en cours pour aider nos collègues à lutter contre les changements climatiques et inclusion d'exemples incitant à agir
- 2021 : Formation sur les connaissances indispensables comprenant un module complet sur Aviva et les changements climatiques et suivie par 20 995 de nos employés (une proportion de 99,2 %)
- Lancement d'un programme de renoncement salarial pour l'achat d'un véhicule électrique s'adressant aux employés au Royaume-Uni
- Augmentation de l'allocation maximale prévue par le programme de transport à vélo vers le lieu de travail afin d'y inclure les vélos électriques
- Adoption par le fiduciaire du régime de retraite du personnel d'Aviva (au Royaume-Uni) d'un objectif ZÉN d'ici 2040 et d'une solution par défaut pour la gestion des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Résultats et priorités pour 2022

- Résultats du sondage annuel auprès du personnel (La voix d'Aviva) montrant que 90 % des employés font des gestes en faveur de la durabilité dans leur environnement de travail et 60 %, dans le cadre de leur poste

Ambition

Atteindre la cible de zéro émission nette de portée 1, 2 et 3 d'ici 2040 (suite)

Cible

Atteindre des objectifs fondés sur la science et qui concordent avec la trajectoire de limite du réchauffement à 1,5 °C

Activités en 2021

- Adhésion, en mars 2021, à l'initiative *Science Based Targets (SBTi)* qui fait la promotion de cibles (trajectoires) fondées sur des données scientifiques et qui est le fruit d'une collaboration entre le Pacte mondial des Nations Unies, le CDP (anciennement le *Carbon Disclosure Project*, un projet mondial de publication volontaire des émissions carboniques), le *World Resources Institute* et le Fonds mondial pour la nature (WWF)

Résultats et priorités pour 2022

- Validation des objectifs par la SBTi

Cible

Remplir notre engagement à faire accélérer la transition

Activités en 2021

- Annonce du programme d'intensification de notre engagement pour le climat, afin d'user de notre influence sur 30 émetteurs de carbone d'importance systémique auprès desquels nous investissons et qui produisent actuellement 30 % des émissions mondiales de portée 3 dans les secteurs du pétrole et du gaz, des métaux et des mines et des services publics.
- De façon plus large, déclaration, dans notre lettre annuelle aux présidents des sociétés, que nous pourrions voter contre la réélection des administrateurs des entreprises qui ne présentent pas de plans climatiques adéquats et, dans deux ans, nous départir des titres de celles qui ne se conforment pas à ces plans

Résultats et priorités pour 2022

- Début 2022 : envoi de lettres de Mark Versey, chef de la direction d'Aviva Investors, à 37 ministres des Finances et gouverneurs de banques centrales des pays dont nous détenons une part de la dette souveraine
- 2023 : achèvement prévu de notre processus d'intensification de l'engagement auprès des 30 plus grands émetteurs de carbone à l'échelle mondiale

Cible

Intégrer les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la rémunération

Activités en 2021

- Part de 10 % de notre Programme d'intéressement à long terme reposant sur des critères ESG fractionnés en mesures distinctes (un indicateur climatique et deux indicateurs de diversité et d'inclusion)

Résultats et priorités pour 2022

- Augmentation de la pondération de la plage de 20 % allouée aux mesures touchant le climat, la clientèle et la diversité et l'inclusion

Ambition

Parvenir à des activités ZÉN d'ici 2030

Cible

Réduire les émissions de carbone associées aux activités courantes de 8 % par année jusqu'en 2030

Activités en 2021

- Fonctionnement pleinement opérationnel de l'abri solaire pour les voitures et de l'installation de stockage de l'énergie à notre bureau de Perth, qui génère 549 540 kWh et permet de débrancher le bâtiment du réseau à certaines périodes de la journée
- Lancement de notre programme primé d'optimisation des bâtiments intelligents dans deux bureaux au Canada
- Modification des réglages de la température de consigne dans les bureaux au Royaume-Uni, ce qui a joué un rôle majeur dans la réduction de notre consommation de gaz

Résultats et priorités pour 2022

- Réduction de 8 % des émissions de portée 1 et 2 dans la chaîne d'approvisionnement et les activités courantes
- Demande d'autorisation pour l'installation d'une éolienne à notre bureau de Perth
- Installation de panneaux solaires à notre bureau de Norwich
- Installation de thermopompes à l'air à Perth
- Projet pilote d'une installation de circulation de l'air révolutionnaire à notre bureau de Norwich
- Installation de notre système sur mesure de gestion de l'alimentation de bureau

Cible

Passer à un parc composé entièrement de véhicules électriques à l'échelle du groupe d'ici 2025 dans le cadre de l'initiative EV100; s'approvisionner en électricité provenant à 100 % de sources d'énergie renouvelable à l'échelle du groupe d'ici 2025 dans le cadre de l'initiative RE100

Activités en 2021

- Signature de l'engagement à l'égard de l'initiative EV100
- Fin 2021 : parc de véhicules du groupe composé à 39 % de véhicules électriques
- Fin 2021 : électricité obtenue à 81 % de sources d'énergie renouvelable

Résultats et priorités pour 2022

- À partir de 2023 : électricité provenant entièrement de sources d'énergie renouvelable pour combler les besoins des activités; passage à un parc composé exclusivement de véhicules électriques électrique d'ici 2025

Cible

Conclure des ententes d'approvisionnement avec des fournisseurs engagés à atteindre des objectifs fondés sur la science et validés par la SBTi

Activités en 2021

- Inclusion de clauses de carboneutralité dans les contrats des fournisseurs
- Établissement d'un portrait clair de nos fournisseurs engagés à atteindre des objectifs validés par la SBTi

Résultats et priorités pour 2022

- Création d'un guide des pratiques exemplaires en matière de durabilité à l'intention des fournisseurs

Ambition

Opter pour davantage d'investissements durables

Cible

D'ici la fin de 2022 : investir 10 milliards de livres sterling d'actifs provenant de nos fonds par défaut à adhésion automatique et d'autres fonds de titulaires de police dans des stratégies de réduction des émissions de carbone

Activités en 2021

- Conception par Aviva et Blackrock d'un fonds à l'intensité carbonique inférieure de 50 % à celle de l'indice de référence – déjà 1,7 milliard de livres sterling investies

Résultats et priorités pour 2022

- Investissement de 10 milliards de livres sterling en actifs provenant de fonds à adhésion automatique dans des stratégies de réduction des émissions de carbone

Cible

D'ici 2025 : investir 6 milliards de livres sterling dans des actifs verts (selon une base de référence de 2020), dont 1,5 milliard de livres sterling d'actifs des titulaires de police dans des fonds de transition climatique

Activités en 2021

- Élargissement de notre définition des actifs verts afin d'y intégrer les types d'actifs dans lesquels nous sommes en mesure d'investir. Notre définition des fonds d'État britanniques « verts » se trouve dans notre rapport sur les critères de déclaration 2021 (*Reporting Criteria 2021*).
- Investissement de 4 milliards de livres sterling dans des actifs verts depuis 2020, y compris 227 millions de livres sterling dans des fonds d'État britanniques verts en 2021
- Investissement, par l'intermédiaire d'Aviva Venture, de 50 millions de livres sterling dans des fonds de capital-risque axés sur la durabilité, dont le *UK Clean Growth Fund*
- Lancement par Aviva Investors de deux fonds axés sur la transition climatique, le *Climate Transition Global Credit Fund* et le *Climate Transition Real Assets Fund*

Résultats et priorités pour 2022

- Recherche d'occasions d'investir 1,2 milliard de livres sterling supplémentaires dans des actifs verts

Cible

D'ici 2025 (Aviva Investors) : investir 2,5 milliards de livres sterling dans des actifs d'infrastructure à faible émission de carbone et à énergie renouvelable et réserver 1 milliard de livres sterling en prêts pour la transition durable

Activités en 2021

- Prêts pour la transition durable : 783 millions de livres sterling en investissements depuis la fin de l'année 2019
- Réduction de 37 % des émissions de carbone dans le portefeuille de placements immobiliers d'Aviva Investors par rapport à 2019

Résultats et priorités pour 2022

- Recherche d'occasions d'investir 0,5 milliard de livres sterling supplémentaires dans des actifs d'infrastructure à faible émission de carbone et à énergie renouvelable et 0,2 milliard de livres sterling dans des prêts pour la transition durable, afin de progresser vers l'atteinte de la cible d'Aviva Investors en matière d'actifs immobiliers pour 2025

Cible

D'ici la fin de 2022 : inciter nos clients des régimes de retraite britanniques à investir plus de 20 % de leur nouveau capital d'épargne dans des fonds à impact durable ou des fonds orientés vers des objectifs de carboneutralité

Activités en 2021

- Recherches démontrant que le choix d'investir dans un fonds durable a une incidence 21 fois supérieure à celui de faire certains choix de vie personnels pour réduire nos émissions de carbone⁴
- Création d'un outil d'analyse des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) qui aide les clients à choisir les fonds dans lesquels ils souhaitent investir en fonction de leur valeur

Résultats et priorités pour 2022

- 2021 : 22 % du nouveau capital des clients a été investi dans des fonds à impact durable ou des fonds orientés vers des objectifs de carboneutralité, une proportion qui devrait augmenter encore en 2022

⁴ Recherche menée avec la société d'analyse de données Route2 dans le cadre de la campagne *Make My Money Matter*. Source : <https://www.aviva.com/content/dam/aviva-corporate/documents/sustainability/communities/pension-fund-carbon-savings-research-A-summary-of-the-approach.pdf>

Ambition

Ne pas investir dans les plus grands émetteurs de carbone

Cible

Nous départir de toute entreprise tirant plus de 5 % de ses revenus du charbon thermique ou plus de 10 % de l'extraction de combustibles fossiles non conventionnels, sauf celles engagées à atteindre des objectifs fondés sur la science et validés par la SBTi

Activités en 2021

- Identification de 202 sociétés de charbon ou d'énergie thermique et de 7 sociétés d'extraction de combustibles fossiles non conventionnels et inclusion dans la « liste d'émetteurs exclus » d'Aviva s'appliquant aux portefeuilles des actionnaires, de comptes avec participation et des titulaires de police

Résultats et priorités pour 2022

- 2022 : publication d'une politique d'exclusion de base d'Aviva reposant sur les facteurs ESG
- D'ici la fin de 2022 : cessions de titres conformément à la politique d'exclusion

Cible

À partir de la fin de 2021, au moment du renouvellement : ne plus assurer les entreprises qui tirent plus de 5 % de leur chiffre d'affaires du charbon thermique ou de combustibles fossiles non conventionnels

Activités en 2021

- Publication d'une déclaration relative à la souscription reposant sur les facteurs ESG qui tient compte des entreprises des secteurs du charbon thermique et des combustibles fossiles non conventionnels

Résultats et priorités pour 2022

- Recherche d'occasions de nous fixer d'autres objectifs, par nous-mêmes et en collaboration avec la *Net Zero Insurance Alliance*

Ambition

Rendre facilement accessibles aux clients des options respectueuses du climat et soutenir les collectivités en période de transition économique

Cible

Devenir un assureur de premier plan dans le domaine des énergies renouvelables

Activités en 2021

- Expansion de l'offre de garanties d'assurance automobile des particuliers pour couvrir les pannes routières, les surtensions électriques et les accessoires de véhicules électriques
- Élargissement considérable de notre portefeuille d'affaires en énergie renouvelable, partant d'une approche de souscription des infrastructures renouvelables axée sur le risque et touchant une gamme de produits renouvelables différents
- Déploiement mondial permettant à tous les principaux marchés de fournir des garanties d'assurance de dommages liées aux énergies renouvelables

Résultats et priorités pour 2022

- Souscription d'infrastructures renouvelables générant 75 GW sur six continents
- D'ici la fin de 2022 : atteinte de l'objectif de devenir le troisième assureur en énergies renouvelables sur le marché londonien

Ambition

Prendre des mesures dès aujourd'hui pour planifier nos émissions négatives

Cible

Budget initial de 100 millions de livres sterling pour concevoir une solution naturelle de compensation du carbone d'ici 2030

Activités en 2021

- Approfondissement de notre compréhension du marché de l'élimination du carbone et de nos connaissances des projets novateurs de solutions naturelles de compensation des émissions ainsi que recherche des partenaires de travail pour la suite des choses

Résultats et priorités pour 2022

- Lancement du premier partenariat *Aviva Forest* pour commencer les activités de capture du carbone

Ambition

Continuer de plaider en faveur d'une reprise économique fondée sur la réduction des émissions de carbone et sur la création d'emplois, d'infrastructures et d'occasions dans une économie carboneutre

Cible

Afficher notre volonté de voir les gouvernements en faire davantage pour obliger les entreprises à présenter des plans d'action qui alignent leurs stratégies sur des objectifs climatiques fondés sur la science et dont les étapes à court et moyen terme sont clairement définies

Activités en 2021

- Établissement d'un partenariat axé sur le climat pour un avenir ZÉN et publication conjointe par le WWF et Aviva d'un document sur les plans de transition vers un avenir carboneutre
- COP26 : prise d'une position claire de soutien à des engagements forts et de leadership en matière d'action climatique. Nous nous sommes réjouis des annonces de la GFANZ et de l'*International Sustainability Standards Board (ISSB)*, entre autres, que nous encourageons activement depuis de nombreuses années. Huit de nos collègues, y compris nos plus hauts dirigeants, ont participé à la COP26 aux côtés de quelque 20 000 délégués et 100 chefs d'État.

Résultats et priorités pour 2022

- COP26 : annonce par le gouvernement britannique de la création d'un groupe de travail sur les plans de transition en vue d'établir une norme à l'égard de ces plans; la cheffe de la direction d'Aviva coprésidera ce groupe de travail.
- Proposition d'une réponse à la mise à jour 2021 des recommandations du GIFCC et à la feuille de route britannique sur l'écologisation de la finance, comprenant des éléments de préparation pour les rapports destinés à l'ISSB

La promesse de tenir nos engagements

Pour tenir nos engagements, nous organisons nos efforts autour de cinq volets qui nous permettent de décliner dans le détail nos objectifs et notre approche : investissements, activités courantes, chaîne d'approvisionnement, production en assurance de dommages et gestion des sinistres. Les émissions générées par les activités de production en assurance vie sont principalement liées aux investissements dans ce domaine et sont déjà traitées dans le volet des investissements. Compte tenu de l'effort pluridisciplinaire que cela exige, nous avons mis en place une structure de gouvernance pour assurer l'exécution de notre plan de transition climatique. Nous avons aussi intégré des critères de rendement à l'égard de nos engagements envers la cible ZéN dans le Programme d'intéressement à long terme des membres de la haute direction (voir la section Gouvernance et feuille de route).

Le parcours vers la cible ZéN dans tous les volets relevés comprend trois étapes clés : la définition des mesures de référence, l'établissement des cibles et l'élaboration des plans d'action (voir la figure 4). L'objectif de la première étape, la définition des mesures de référence, consiste à obtenir un portrait juste des émissions que nous produisons directement ou auxquelles nous contribuons indirectement. Il faut compter sur une grande variété de méthodes de mesure pour tenir compte de l'ensemble de nos émissions, qui proviennent de sources très différentes, comme la combustion de gaz naturel pour chauffer nos bâtiments et les émissions que nous finançons au moyen de nos placements en actions.

Figure 4 : Plan de transition climatique conforme aux normes internationales

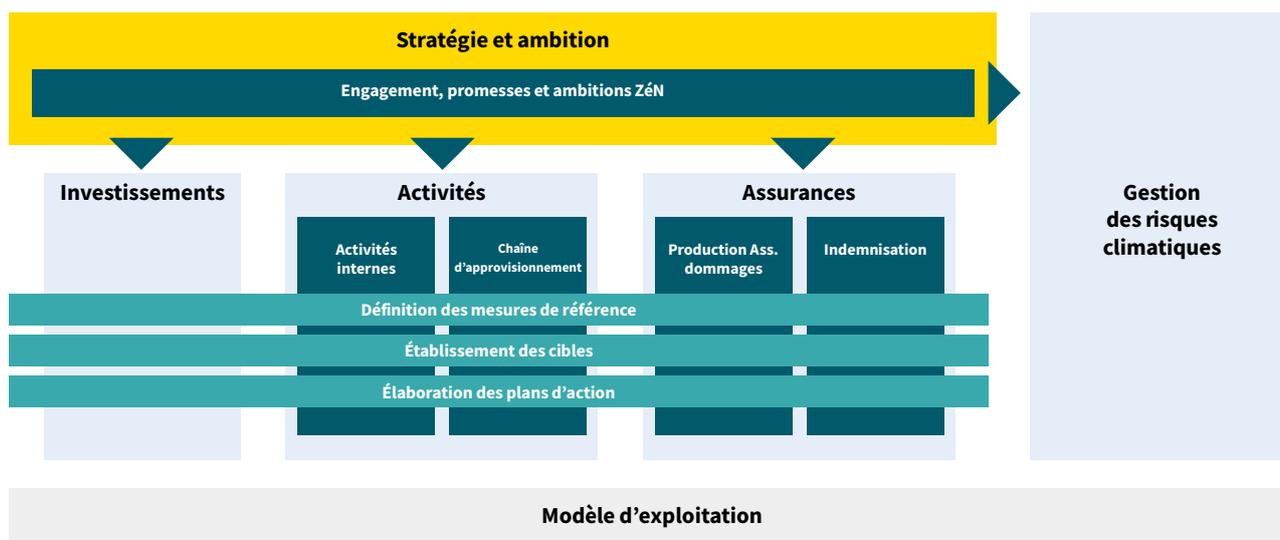
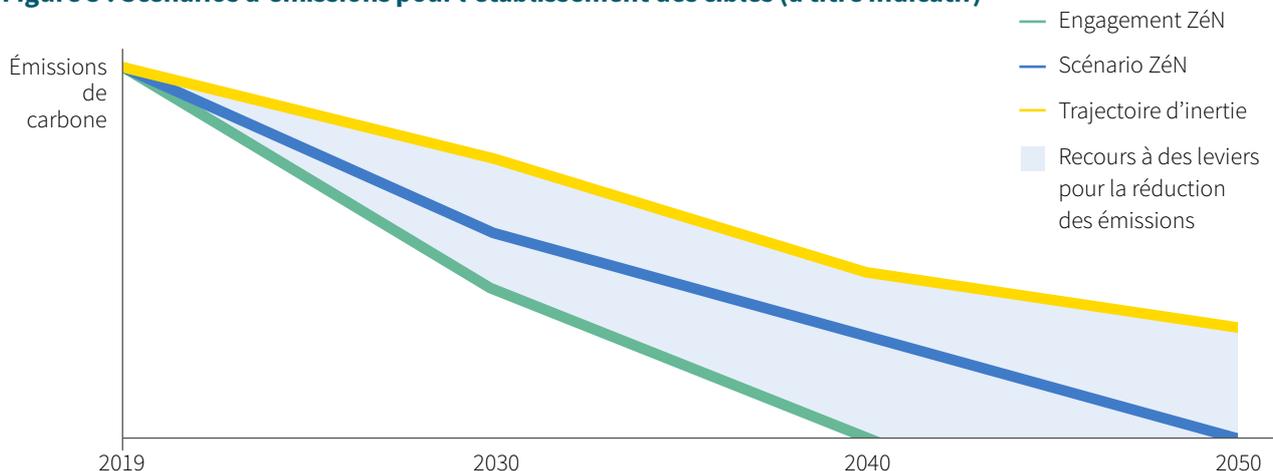


Figure 5 : Scénarios d'émissions pour l'établissement des cibles (à titre indicatif)



Le degré de maturité des méthodes de mesure varie considérablement en fonction de plusieurs éléments, tels que les activités exercées directement ou indirectement, les classes d'actifs dans lesquelles nous investissons et les actifs que nous assurons. Aviva s'engage à demeurer à l'avant-garde des efforts en faveur du climat et à contribuer de manière importante à l'élaboration d'une méthode s'harmonisant avec les orientations et les normes internationales.

La disponibilité des données est un aspect fondamental de la définition des mesures de référence. Pour réaliser nos calculs, nous devons compter sur des renseignements relatifs à plusieurs paramètres, tels que les facteurs d'émission, les données de consommation (p. ex. l'électricité achetée) ou les émissions totales des entités détenues. Nous utilisons plusieurs sources, comme des rapports et des factures internes de même que des données de fournisseurs tiers (p. ex. MSCI), pour recueillir toute l'information requise.

Une approche complète d'établissement des cibles (ou objectifs) nécessite trois éléments principaux : une promesse formelle en matière de carboneutralité (c'est-à-dire un engagement public d'une entreprise à devenir ZÉN); des scénarios de carboneutralité (c'est-à-dire des trajectoires d'émissions établies par des organismes de normalisation, tels que le GIEC⁵, l'IEA⁶ et le NGFS⁷ montrant comment atteindre la cible ZÉN d'ici 2050 pour limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels); une « trajectoire d'inertie » montrant l'évolution des émissions générées par le portefeuille si l'assureur ne prend aucune mesure climatique autre que la prise en compte des engagements publics des titulaires de police et des entités détenues ou encore des changements réglementaires annoncés. L'écart entre la trajectoire d'inertie des émissions de carbone et l'engagement ZÉN doit être comblé par des leviers commerciaux établis à cette fin (voir la figure 5).

Nous devons également fixer des cibles intermédiaires adéquates. C'est une étape essentielle pour la prise de mesures immédiates qui nous permettront de prévoir autant que possible le coût de la diminution des émissions, afin de réduire au minimum l'utilisation du budget carbone destiné à maintenir l'augmentation des températures en dessous de 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels. Pour ce faire, nous nous appuyons sur les lignes directrices et les principes établis par des organismes de normalisation et des alliances internationaux (p. ex. la NZIA ou la NZAOA). Nous préparons actuellement nos objectifs fondés sur la science en vue de les soumettre à la SBTi à des fins de validation formelle.

Ces cibles doivent également être soutenues par des objectifs secondaires qui garantiront une réduction importante et efficace des émissions. En ce qui concerne les investissements, par exemple, il faut lier les cibles de réduction des émissions à des objectifs d'engagement, afin d'encourager la décarbonation de nos entités détenues, plutôt que de nous contenter d'une politique de désinvestissement et de transition vers des secteurs à faible émission de carbone.

La réduction des émissions de carbone devra passer par des actions précises, assorties de cibles de réduction correspondant à la différence entre la trajectoire d'inertie et l'engagement ZÉN, ainsi que de feuilles de route claires garantissant l'atteinte de nos cibles. Nous établissons les leviers que nous pouvons utiliser pour réduire les émissions en suivant les pratiques exemplaires à l'échelle internationale, afin de maximiser les effets sur notre empreinte carbone tout en protégeant les intérêts de nos actionnaires et de nos clients. En ce sens, il est fondamental pour chaque action envisagée d'en quantifier le potentiel de réduction des émissions, mais également d'en évaluer l'impact sur nos états financiers et. Cela nous permettra par ailleurs de comprendre les interdépendances entre notre démarche vers la carboneutralité et notre stratégie de croissance, afin d'éviter les incompatibilités⁸.

Pour garantir l'atteinte de nos cibles, nous ferons un suivi constant de nos progrès. Cela nous fournira des renseignements clés sur l'efficacité des leviers que nous utilisons pour réduire nos émissions et sur leurs répercussions sur notre entreprise et la société au sens large, l'idée étant de nous permettre de piloter le processus de manière adéquate. Pour suivre et superviser l'exécution de notre plan, nous avons établi une structure de gouvernance climatique (voir la section 3.6) et veillé à l'intégration de considérations climatiques dans le Programme d'intéressement à long terme de nos membres de la haute direction ainsi que dans les critères de rendement et de rémunération concernant certains aspects de nos activités (p. ex. les investissements).

Dans les sections qui suivent, nous présentons les grandes lignes des trois étapes clés de la mise à exécution des cinq volets de notre démarche.

⁵ Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

⁶ Agence internationale de l'énergie

⁷ Réseau pour le verdissement du système financier

⁸ Entre autres exemples d'incompatibilités, mentionnons une diminution de la variété des risques commerciaux que nous pouvons assurer ou de l'étendue des actifs que nous pouvons inclure dans les mandats des fonds. Il pourrait toutefois y avoir des facteurs d'atténuation, comme les innovations techniques et technologiques requises pour la transition énergétique au sens large.



3.1 Investissements

3.1.1 Mesures de référence

Nos investissements génèrent la plus grande part des émissions sur lesquelles nous avons un pouvoir d'action en tant qu'entreprise. Ils constituent donc un des domaines sur lequel concentrer la plus grande part de nos efforts. Compte tenu de l'ampleur de notre portefeuille et de la diversité des secteurs dans lesquels nous investissons, nous sommes bien placés pour contribuer au changement, en favorisant la transition vers une économie plus sobre en carbone dans un large éventail de secteurs.

La principale mesure (ou principal indicateur) que nous utilisons pour évaluer le rendement de notre portefeuille à la lumière de nos engagements ZÉN est le taux d'intensité carbonique

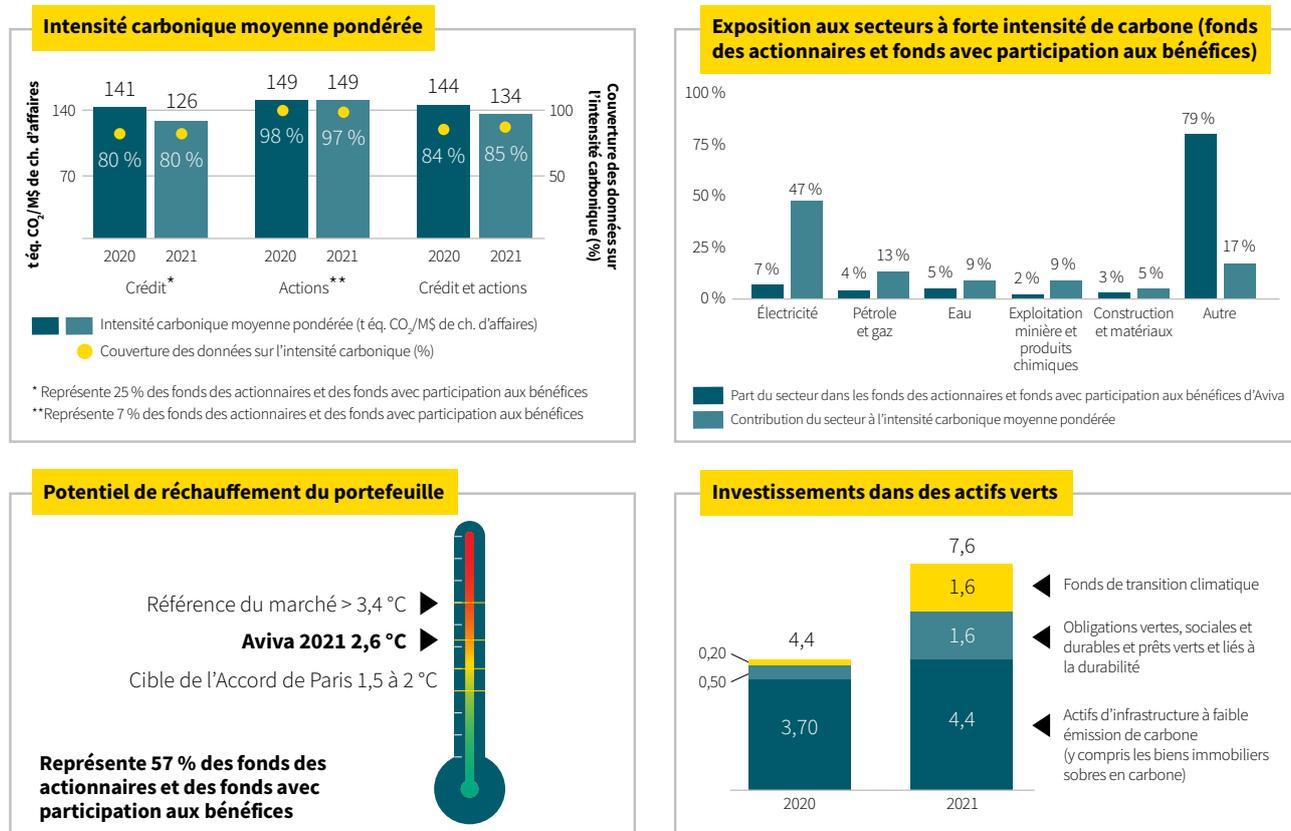
en fonction du chiffre d'affaires. Cela nous permet de chiffrer l'intensité carbonique des activités de nos entités détenues afin de dresser un portrait clair de l'empreinte carbone de nos placements. En définissant des mesures de référence et en comprenant où se situent nos investissements, nous pouvons cibler des actions qui nous permettront d'atteindre notre objectif d'ici 2040.

Afin d'améliorer les mesures de référence de l'intensité des émissions de notre portefeuille, nous utilisons également d'autres indicateurs connexes (p. ex. le potentiel de réchauffement du portefeuille et le montant des investissements dans des actifs verts). Ceux-ci nous permettent d'évaluer le degré de correspondance entre nos investissements et les cibles mondiales ou nationales d'atténuation des changements climatiques (voir les figures 6 et 7).

Figure 6 : Ensemble complet d'indicateurs de risques climatiques

Indicateurs de risques climatiques	Risques et occasions	Mesures	Fournisseur de données
Investissement dans des actifs verts	Obligations vertes et actifs d'infrastructure à faible émission de carbone	Mesurer l'investissement d'Aviva en actifs verts (obligations vertes et actifs d'infrastructure à faible émission de carbone) et le comparer à l'objectif	Aviva
Empreinte carbone	Actions et crédit	Utiliser les données sur l'empreinte carbone et l'intensité carbonique moyenne pondérée pour évaluer l'exposition des actifs d'Aviva par rapport à l'objectif de réduction de notre empreinte carbone de 25 % d'ici 2025	Aviva, MSCI, Carbon Intelligence, PCAF, Deloitte
Potentiel de réchauffement du portefeuille	Actions, crédit, immobilier, fonds souverains et actifs verts	Mesurer les trajectoires de réchauffement du portefeuille et son alignement sur l'objectif de l'Accord de Paris	Aviva, MSCI

Figure 7 : Indicateurs climatiques d'Aviva pour 2021 en un coup d'œil



Pour en savoir plus sur ces indicateurs de risques, consultez la [déclaration sur les changements climatiques 2021 d'Aviva](#) (en anglais).

En tant que premier assureur du Royaume-Uni, nous avons un portefeuille d'investissements composé de plusieurs classes d'actifs couvrant presque tous les secteurs. Cette variété d'actifs pose certaines difficultés lorsque vient le temps de mesurer la base de référence de nos émissions. Dans de nombreuses classes d'actifs, l'établissement des méthodes est toujours en cours, et l'obtention d'un portrait complet est rendue difficile en raison du manque de fiabilité et de disponibilité des données. Cela dit, nous sommes à présent fermement convaincus que cela ne doit pas servir d'excuse pour reporter nos actions ou ne pas agir du tout. Malgré la complexité des mesures, nous ne perdons pas de vue le principal objectif : diriger l'économie réelle vers une réduction des émissions de carbone et limiter les dommages causés à la planète. Forts de cette approche, nous avons commencé à calculer notre base de référence relative aux investissements en misant d'abord sur les mesures d'émissions sur la partie de notre portefeuille dont la précision suscite notre plus grande confiance compte tenu des données et des méthodes disponibles.

Dans un premier temps, nous avons inclus dans notre mesure de référence les intérêts directs et les obligations d'entreprises

que nous détenons dans les fonds de nos actionnaires⁹, ainsi que les investissements dans les biens immobiliers sur lesquels nous exerçons un contrôle de gestion direct. Nous travaillons actuellement à l'élargissement de ces classes d'actifs afin d'inclure les fonds des titulaires de police.

Notre objectif en 2022 est d'étendre la portée de nos mesures aux actifs des titulaires de police et à d'autres classes d'actifs, comme les obligations souveraines, les actifs d'infrastructure et le financement de projets de production d'électricité.

Les chiffres présentés à la figure 7¹⁰ représentent notre portrait actuel et sont calculés selon les méthodes disponibles, par exemple celles établies par des organismes internationaux de normalisation comme la NZAOA et le *Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF)*, la société MSCI agissant comme fournisseur de données sur les émissions des entreprises.

Afin de garantir l'atteinte de nos cibles, nous mettons en place une méthode qui nous permet de comprendre les émissions de nos entités détenues et d'évaluer le degré d'adéquation entre les émissions de nos investissements et nos engagements.

⁹ Les fonds de participation sont compris.

¹⁰ En 2020, la définition précédente de nos actifs verts a été élargie (la définition initiale de 2015 reposait sur les actifs verts disponibles à l'époque). Elle englobe désormais l'immobilier à faible émission de carbone et les fonds liés spécialement au climat (tels que la gamme de fonds de transition climatique), et elle exclut explicitement les mandats externes.

3.1.2 Cibles

Nous pensons que nos cibles en matière d'investissements doivent non seulement être ambitieuses, mais aussi pouvoir tenir compte des différentes manières dont nous pouvons contribuer à la transition du monde vers une économie faible en carbone.

Nous cherchons à orienter nos investissements sur une trajectoire menant à un bilan à zéro émission nette et à demeurer cohérents avec l'objectif de l'Accord de Paris. Nous avons souscrit aux cibles mondiales clés fixées en fonction de celles de la NZAOA et nous prévoyons de réduire l'intensité carbonique de notre portefeuille d'investissements de 25 % d'ici 2025 et de 60 % d'ici 2030, en prévoyant atteindre la cible ZÉN d'ici 2040¹¹. Ces objectifs sont conformes à la réduction des émissions nécessaire pour atteindre l'objectif de maintien des températures en dessous de 1,5 °C établi dans la dernière analyse du GIEC.

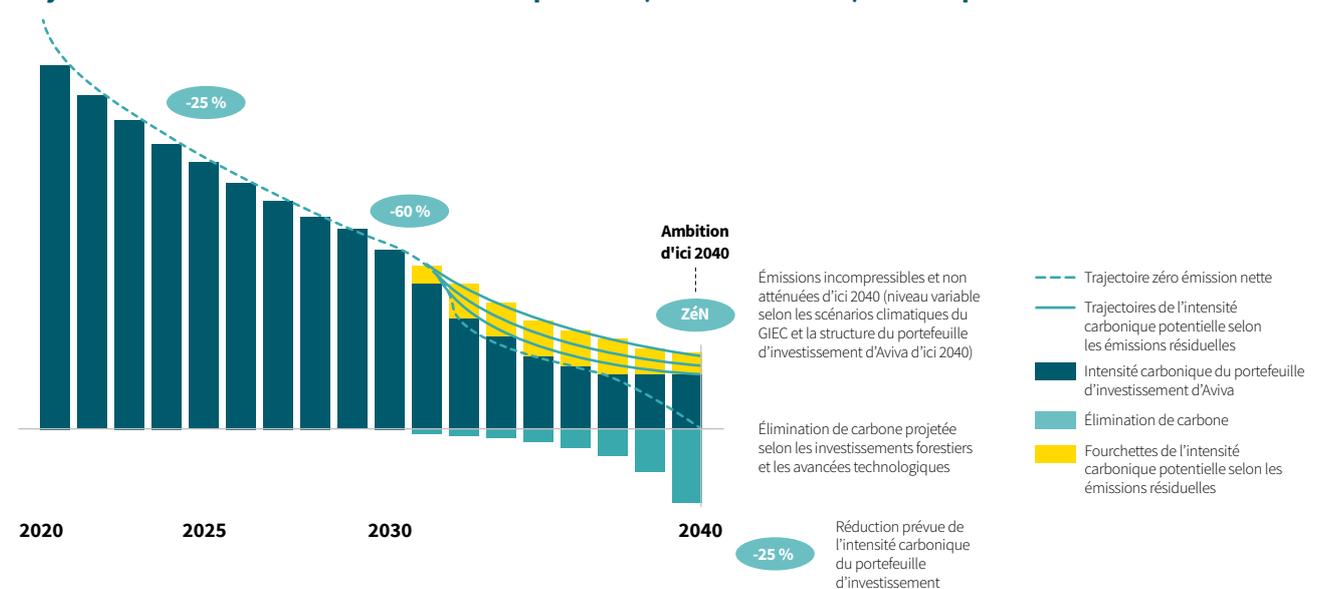
Nous visons également des cibles approuvées par la SBTi, afin de garantir l'harmonisation de nos engagements avec les exigences de cette coalition la plus ambitieuse et la plus reconnue en matière de lutte aux changements climatiques. Nous fixerons des cibles pour les catégories d'actifs requises, comme les actions et les obligations cotées en bourse, les actifs immobiliers et le financement de projets de production d'électricité, cibles que nous serons heureux de dévoiler en temps opportun.

Par ailleurs, nous avons l'intention au cours de l'année 2022 d'explorer d'éventuelles cibles sectorielles pour les secteurs à plus fortes émissions dans lesquels nous avons une participation importante, conformément aux exigences de la NZAOA, en envisageant le meilleur scénario sous l'angle de l'évaluation des risques, de la prise de décisions et de l'engagement.

Figure 8 : Moyens de réaliser nos ambitions ZÉN

Définir une méthode de projection des émissions de carbone des entreprises dans lesquelles nous investissons ou pourrions investir		
	Accord de toutes les parties concernées	Un groupe de travail Une Aviva, pour établir une méthode unique et formelle de projection des émissions
	Outils de grande portée	Des systèmes conçus expressément pour nos besoins, et non des feuilles de calcul, afin de pouvoir fonctionner à grande échelle
	Analyse de l'ensemble du portefeuille	La possibilité d'analyser le portefeuille du client dans le niveau de détail qui correspond à ses besoins
	Intégration aux systèmes	La possibilité pour les investisseurs d'intégrer des mesures prospectives des émissions de carbone dans leur mode de gestion de portefeuille

Trajectoires de réduction des émissions de portée 3 (investissements) d'Aviva plc – Cible ZÉN



¹¹ Cela couvrira les actifs des actionnaires et des titulaires de police sur lesquels nous exerçons un contrôle et possédons des données, ainsi que les principales classes d'actifs des marchés principaux d'Aviva (crédit, actions, immobilier direct et dette souveraine). Nous serons en mesure d'élargir cet ensemble au fur et à mesure que de nouvelles données et méthodes seront disponibles. Pour en savoir plus, consultez la page www.aviva.com/climate-goals (en anglais).

3.1.3 Plans d'action

Pour tenir nos engagements, nous travaillons à un ensemble complet de leviers sur cinq grands axes :

- Privilégier l'actionnariat actif, en utilisant notre voix et notre vote pour faire pression sur les entreprises et les administrateurs afin qu'ils modifient leurs façons de faire;
- Nous départir d'actifs lorsque nécessaire et soumettre les secteurs et les entités à forte émission de carbone à des contraintes de portefeuille;
- Orienter les investissements vers des secteurs plus verts et les meilleures entreprises dans ces secteurs;
- Financer la transition en saisissant les occasions de contribuer à une économie sobre en carbone;
- Fournir des produits et services à nos clients et des outils pour mener des vérifications dans leur portefeuille.

Privilégier l'actionnariat actif, en utilisant notre voix et notre vote pour faire pression sur les entreprises et les administrateurs afin qu'ils modifient leurs façons de faire

En plus de nos objectifs de décarbonation, nous nous engageons auprès de 30 émetteurs de carbone d'importance systémique dans lesquels nous investissons et qui produisent actuellement 30 % des émissions mondiales de portée 3, afin de les encourager à réduire leur empreinte carbone. Le programme s'étendra sur un à trois ans, en fonction de la situation de chaque entreprise, et comprendra des mesures d'escalade claires pour les entreprises qui ne réagissent pas ou qui n'agissent pas assez rapidement. Nous nous sommes engagés à retirer complètement nos investissements dans les entreprises ciblées qui ne répondent pas à nos attentes en matière de climat. En 2021, nous avons entrepris 112 engagements (réunions et communications écrites) et comptabilisé 95 retours positifs¹² des 30 entreprises en question.

En outre, nous avons annoncé en 2022 notre intention de voter contre l'élection d'administrateurs d'entreprises dont les engagements en matière de changements climatiques, de biodiversité et de droits de la personne ne répondent pas aux attentes. Nous introduisons également une politique de vote contre les résolutions de gestion ciblées des entreprises forestières de matières premières à risque les moins performantes du classement *Global Canopy Forest 500*.

Nous départir d'actifs lorsque nécessaire et soumettre les secteurs et les entités à forte émission de carbone à des contraintes de portefeuille

Le désinvestissement n'est pas notre premier choix. Bon nombre des entreprises qui feront passer notre économie d'un monde à forte émission de carbone à un monde à faible émission de carbone existent déjà aujourd'hui. Il est de loin préférable qu'elles relèvent le défi et contribuent au changement plutôt que de faire faillite. Cela dit, l'option du désinvestissement contribue à renforcer notre engagement.

D'ici la fin de 2022, nous mettrons en œuvre des politiques d'exclusion visant les entreprises qui tirent plus de 5 % de leur chiffre d'affaires du charbon thermique et 10 % des sables bitumineux et du forage dans l'Arctique. Et nous limiterons nos investissements dans ces entreprises à des obligations de financement de projets de combustibles non fossiles, à moins qu'elles ne se soient fixé des cibles approuvées par la SBTi et visant un plafonnement de l'augmentation de la température à 1,5 °C.

¹² Un retour positif est comptabilisé lorsqu'une entreprise apporte des améliorations associées à l'un des cinq piliers stratégiques de notre programme d'intensification de l'engagement pour le climat (*Climate Engagement Escalation Programme*, CEEP) : cibles, plan de transition, gouvernance, divulgations et lobbying. Le nombre maximal de retours positifs dans l'année est de 150 (5 piliers X 30 entreprises).

Orienter les investissements vers des secteurs plus verts et les meilleures entreprises dans ces secteurs

Nous intégrerons des considérations climatiques dans nos processus de sélection et de gestion des investissements, dans la mesure du possible, afin d'orienter notre portefeuille vers les entreprises phares en matière de réduction des émissions et d'éviter de financer les « retardataires ». En agissant là où c'était possible, nous avons jusqu'à présent guidé nos nouveaux investissements vers l'atteinte d'une intensité carbonique du portefeuille inférieure à la moyenne. Nous souhaitons pousser plus loin cette approche en 2022.

Nous orientons également nos investissements passifs vers des options sobres en carbone (p. ex. fonds *My Future Focus*).¹³

De même, nous continuerons de privilégier les infrastructures à faible émission de carbone et à énergie renouvelable, ainsi que les bâtiments durables dans le cadre de notre processus de montage, en plus d'offrir à nos emprunteurs des incitatifs financiers reposant sur le bilan environnemental. À titre d'exemple, pour réduire l'intensité carbonique de notre portefeuille immobilier, nous avons établi un parcours indiquant les mesures que nous entendons réaliser (*Real Asset Net Zero Pathway*)¹⁴ :

- Introduire des mesures supplémentaires de diligence raisonnable et de planification visant la cible ZÉN pendant la phase d'acquisition;
- Cibler des intensités d'utilisation d'énergie conformes à la feuille de route UKGBC¹⁵ (*Advancing Net Zero Energy Use Intensity Pathway*) et suivre des processus de conception axés sur le rendement dans le développement des actifs;
- Saisir les occasions de décarbonation des actifs dans le cycle de rénovation et fournir une énergie 100 % renouvelable pour tous les actifs de notre portefeuille immobilier gérés par les propriétaires, y compris en installant des bornes de recharge de véhicules électriques dans l'ensemble de ce portefeuille;
- Opter pour la cession de titres, le cas échéant, lorsque les actifs de notre portefeuille ne présentent pas suffisamment d'occasions de décarbonation, tout en protégeant les intérêts de nos clients;
- Mobiliser nos occupants, en les encourageant à opter pour des forfaits d'énergies renouvelables et en mettant en valeur les possibilités d'économies d'énergie et de réduction d'émissions de carbone découlant de rénovations et de changements de comportements.

¹³ <https://www.aviva.co.uk/business/workplace-pensions/corporate/my-future-focus/>

¹⁴ <https://www.avivainvestors.com/en-gb/about/company-news/2021/01/aviva-investors-publishes-net-zero-pathway-for-real-assets/>

¹⁵ UK Green Building Council (conseil du bâtiment durable du Royaume-Uni)

Financer la transition

Nous saisissons les occasions découlant de la transition, en misant notamment sur une recherche constante de possibilités de progresser vers la carboneutralité en utilisant différentes formes de financement (p. ex. obligations vertes, partenariat entre le public et le privé). À titre d'exemple, en 2021, notre branche Assurance vie du Royaume-Uni a investi 206 millions de livres sterling dans les deux premières tranches d'émission des fonds d'État britanniques verts, montant auquel se sont ajoutées 21 millions de livres sterling en souscriptions supplémentaires provenant de fonds d'actionnaires en assurances de dommages, pour un total de 100 millions de livres sterling provenant des fonds de titulaires de police.

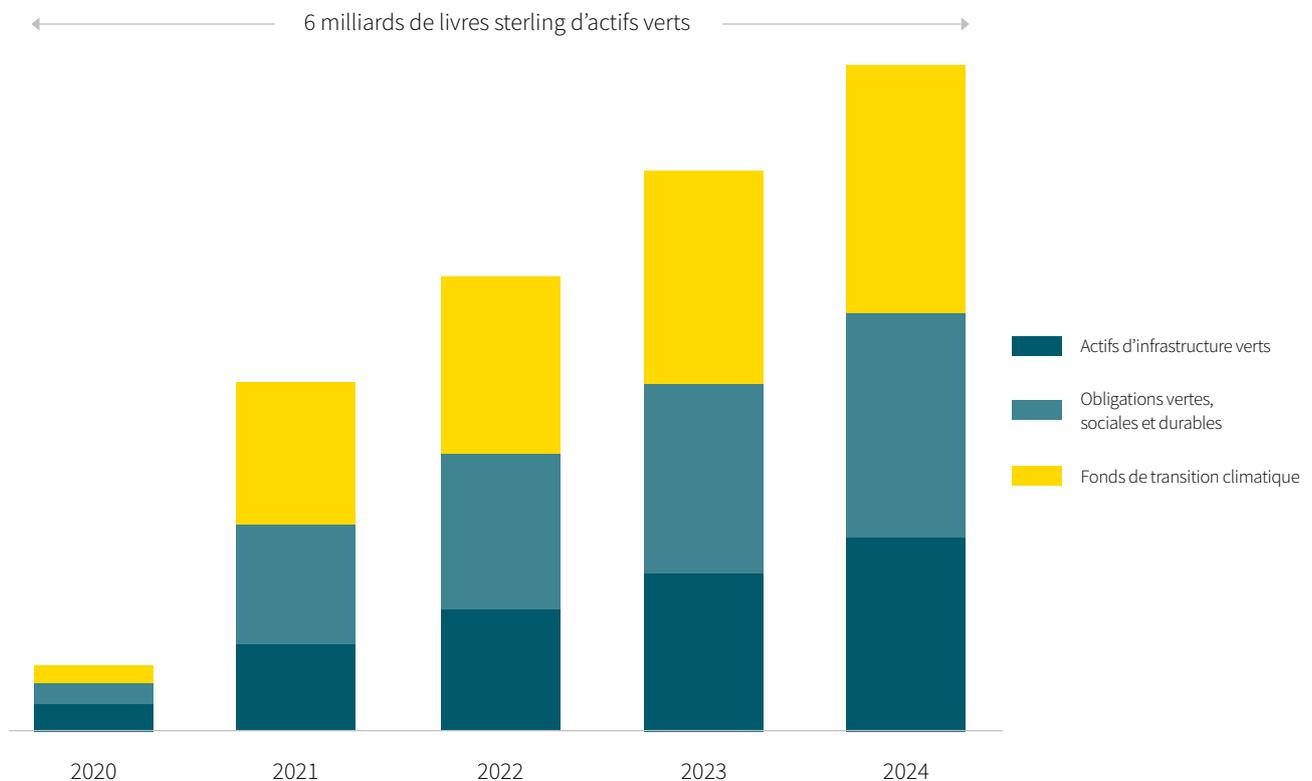
D'ailleurs, nos objectifs en matière de financement de la transition ont été clairement définis. Il s'agira de l'une des contributions les plus substantielles du secteur financier à la promotion d'une économie sobre en carbone.

Nous visons des investissements écologiques et avons l'intention d'investir 6 milliards de livres sterling dans des actifs verts entre 2020 et 2025. Nous augmenterons aussi le montant des investissements de nos actionnaires et de nos clients dans des fonds et des actifs durables visant un objectif ZÉN (voir la figure 9).

En outre, nous nous sommes engagés à accorder des prêts pour la transition durable d'un montant de 1 milliard de livres sterling et à investir 2,5 milliards de livres sterling dans des actifs d'infrastructure à faible émission de carbone et à énergie renouvelable. Nous souhaitons porter notre capacité de production d'énergie renouvelable et à faible teneur en carbone à 1,5 GW d'ici 2025 et réduire l'intensité carbonique de notre parc immobilier de 30 % et son intensité énergétique de 10 % d'ici 2025 par rapport aux données de 2019.



Figure 9 : Cibles d'investissements verts pour atteindre 6 milliards de livres sterling supplémentaires en actifs verts entre le 1^{er} janv. 2020 et le 31 déc. 2024 (à titre indicatif)



Fournir des produits et des services à nos clients ainsi que des outils pour mener des vérifications dans leur portefeuille

Nous nous efforcerons d'aider nos clients en prenant les enjeux climatiques en compte dans la conception des produits et des services que nous proposerons¹⁶. De plus, en tant que gestionnaire d'actifs, nous agissons comme gardiens à long terme des actifs de nos clients, en créant de nouveaux actifs visant la carboneutralité en 2040.

Par exemple, notre gamme de fonds sous gestion a été ajoutée comme option de stratégie par défaut pour nos clients des régimes de retraite d'entreprise au Royaume-Uni. Au second semestre 2021, nous avons lancé deux fonds, le

Climate Transition Real Assets Fund (fonds de biens immobiliers pour la transition climatique) et le *Natural Capital Transition Fund* (fonds de transition pour le capital naturel). Tous deux investiront dans des entreprises qui fournissent des solutions et opèrent une transition de leurs modèles d'affaires en respectant des impératifs d'utilisation durable des terres, de pérennité des océans, d'économie circulaire et de lutte aux changements climatiques. Ils excluront les entreprises participant à des activités nuisibles ou impliquées dans de graves controverses environnementales, étant donné que nous considérons que les risques pour le climat sont si importants et qu'un financement (parts de participation ou achats d'obligations) représenterait une entorse à notre philosophie d'investissement responsable.¹⁷

¹⁶ <https://www.aviva.co.uk/aviva-edit/your-money-articles/investing-in-a-better-future/>

¹⁷ <https://www.avivainvestors.com/en-gb/about/responsible-investment/policies-and-documents/>

3.2 Activités – Activités internes

La réduction des émissions dans nos propres activités offre une occasion idéale de montrer l'exemple dans la lutte contre les changements climatiques.

Nous avons commencé la décarbonation de nos activités il y a près de 20 ans, d'abord par la mesure de nos émissions depuis 2004, puis en devenant le premier grand assureur à présenter un bilan carbone neutre dans ses activités courantes en 2006 grâce à une compensation de toutes nos émissions de portée 1 et 2 et de la partie associée à nos activités pour les émissions de portée 3.

Depuis 2010, nous avons réduit nos propres émissions de 81 %. Dans les années à venir, nous visons une réduction supplémentaire en suivant une trajectoire fondée sur les connaissances scientifiques et en passant d'un approvisionnement en crédits pour les émissions évitées (ce qui rend nos activités carboneutres) à des solutions qui capturent les émissions de carbone de l'atmosphère et qui nous mèneront vers la cible ZÉN pour nos activités d'ici 2030.

3.2.1 Mesures de référence

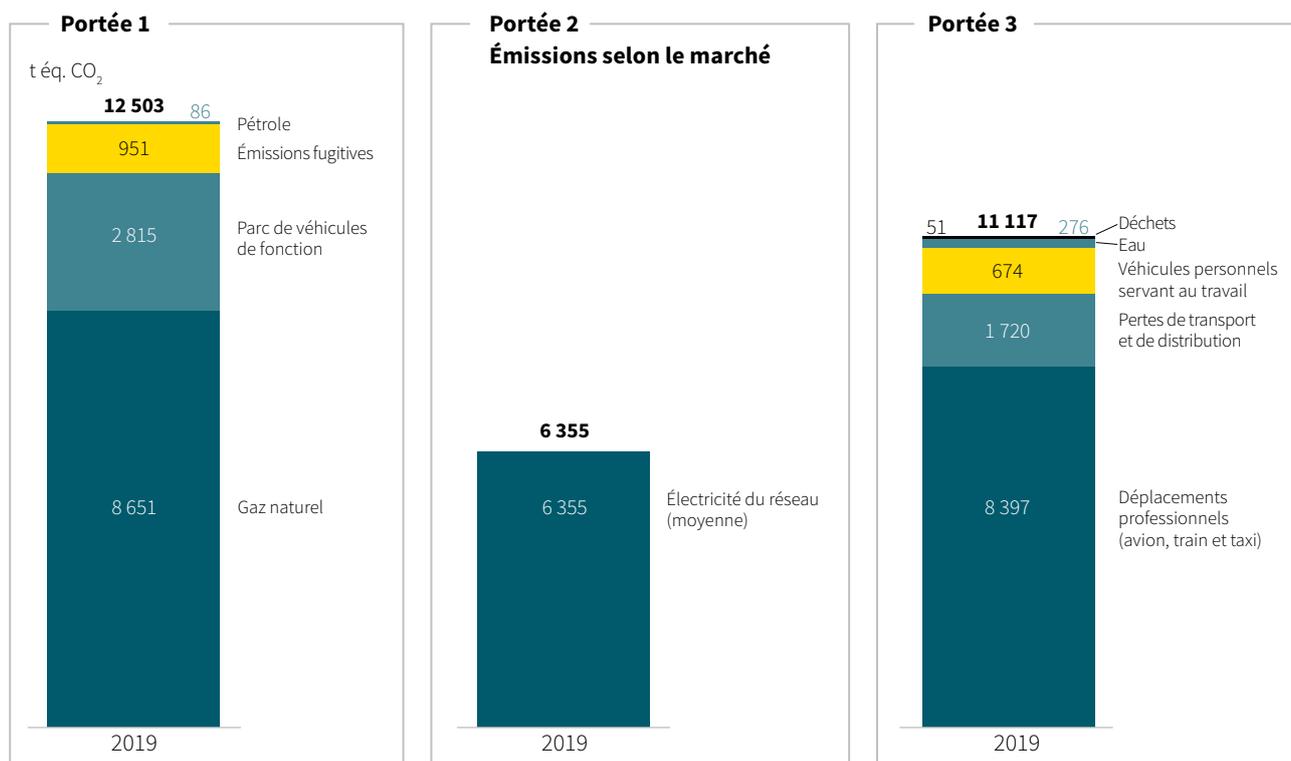
Un portrait détaillé et clair des émissions découlant de nos activités est essentiel pour comprendre notre situation et déterminer les actions que nous devons mener pour atteindre notre cible ZÉN. Pour définir nos mesures de référence, nous avons établi un solide processus multidisciplinaire

permettant de calculer non seulement les émissions totales des activités, mais aussi les paramètres connexes (p. ex. la part de la consommation d'énergie renouvelable dans le total, le kilométrage lié aux déplacements d'affaires, l'intensité carbonique par employé), qui nous procurent des renseignements essentiels au suivi et à l'orientation de nos actions.

Le processus de définition des mesures de référence s'articule en trois phases clés : la collecte de données effectuée par les différents services à partir de plusieurs sources d'information internes et externes (p. ex. les factures); le calcul des paramètres pertinents effectué par l'équipe Durabilité en s'appuyant sur les facteurs d'émission les plus récents et les plus précis; et la demande de validation auprès d'un organisme de contrôle externe avant l'intégration dans le rapport du groupe.

Les émissions découlant de nos activités internes proviennent principalement de dix sources : le gaz naturel, les émissions fugitives, le pétrole et les véhicules appartenant à l'entreprise représentent les émissions de portée 1; la consommation d'électricité du réseau représente les émissions de portée 2 et les déplacements d'affaires (avion, train et taxi), les pertes de transport et de distribution, les véhicules personnels servant au travail, la consommation d'eau et les déchets représentent les émissions de portée 3. En 2021, nous avons élargi notre calcul des émissions de carbone découlant de nos activités pour y inclure les émissions liées au travail à domicile et pour tenir compte de notre modèle hybride (voir la figure 10).

Figure 10 : Mesures de base de l'empreinte carbone des activités en 2019 (activités qui se poursuivent)



Pour en savoir plus sur notre empreinte carbone, consultez nos [rapports sur la durabilité archivés](#) (en anglais).

3.2.2 Cibles

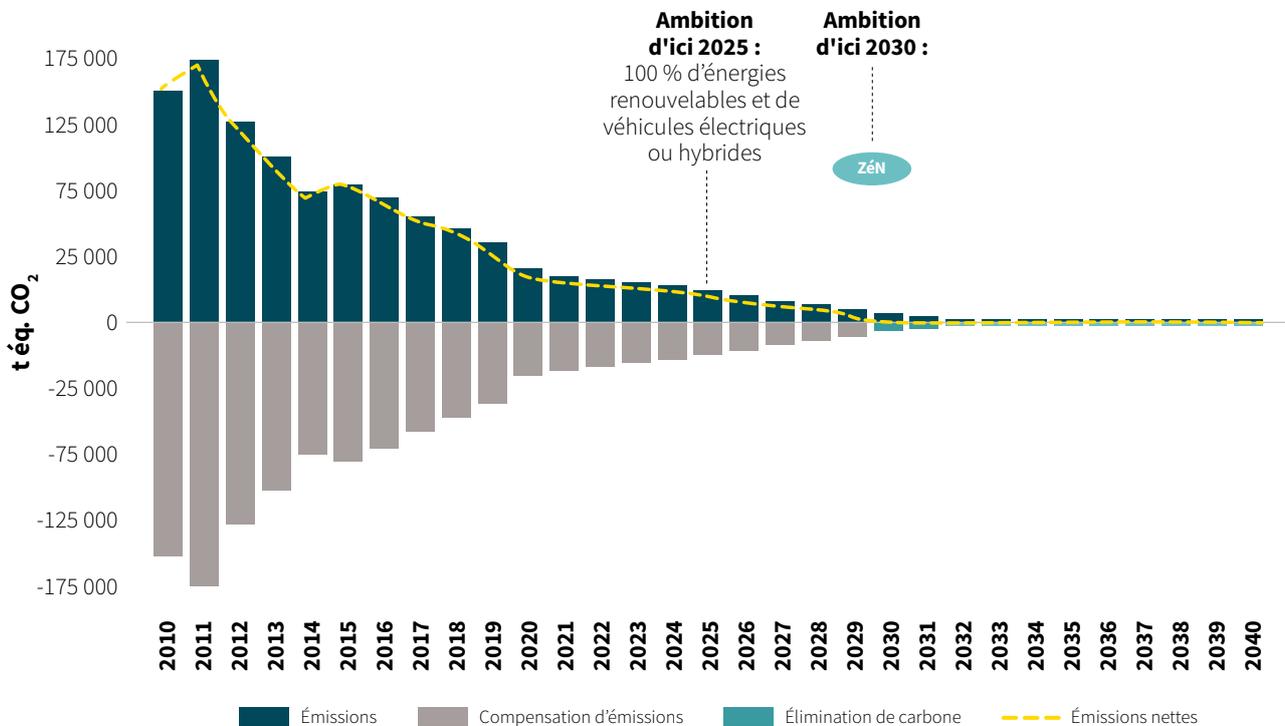
Les émissions de portée 1 et 2 représentent la plus grande part des émissions de nos activités internes, en plus d'être celles sur lesquelles nous avons le plus grand contrôle direct. En utilisant une approche scientifique, nous visons à réduire nos émissions de 90 % d'ici 2030 (à partir de la base de référence de 2019), ce qui nous laisse une part résiduelle d'émissions incompressibles qui seront traitées par des méthodes d'élimination du carbone pour atteindre la carboneutralité. Nous nous efforçons actuellement d'obtenir la validation de nos cibles par la SBTi, afin d'obtenir une approbation externe de nos engagements. Nous veillons ainsi à ce que nos efforts soient conformes à ce qui est requis pour éviter une hausse de température supérieure à 1,5 °C (voir la figure 11).

Dans le cadre de nos objectifs ZÉN plus étendus d'ici 2030, nous incluons également les voyages d'affaires, car ils représentent la plus grande part de nos sources d'émissions de portée 3 liées aux activités.



Figure 11 : Trajectoire clairement définie pour l'atteinte de notre objectif ZÉN d'ici 2030

Émissions absolues générées par nos activités (portée 1 et 2) en t éq. CO₂



Les prévisions de réduction des émissions ci-dessus ne sont présentées qu'à titre indicatif. Les trajectoires sont fondées sur une réduction des émissions de 8 % par an (de 2020 à 2030), soit un pourcentage supérieur à celui associé à la trajectoire limitant le réchauffement à 1,5 degré définie par la SBTi (>4,2 % par an pour atteindre la cible ZÉN d'ici 2040). Les cibles et étapes clés exactes seront définies dans le cadre de notre engagement envers la SBTi.

3.2.3 Plans d'action

Pour atteindre ces cibles, nous miserons sur un certain nombre de leviers, comme des technologies de rehaussement de l'efficacité énergétique ou la promotion du changement culturel nécessaire au sein de notre propre personnel.

Nous savons que notre parcours ne sera pas le même partout où nous exerçons nos activités. C'est pourquoi nous concentrons nos efforts sur nos marchés principaux¹⁸ où nous pensons avoir le plus grand potentiel de réduction du carbone, en gardant pour objectif ultime la réalisation de l'ambition mondiale d'Aviva.

Pour atteindre la cible ZÉN dans nos activités courantes (ainsi que dans la chaîne d'approvisionnement, ce dont il est question dans la section suivante), nous allons naturellement tirer parti des avancées technologiques qui se produiront dans les années à venir dans la foulée de l'effort mondial de lutte contre les changements climatiques. Néanmoins, compte tenu de la nature ambitieuse de notre cible pour 2030, nous reconnaissons que des émissions incompressibles provenant de nos activités internes seront encore présentes en 2030. Pour nous attaquer à cette partie résiduelle des émissions, nous concentrons actuellement nos efforts sur le soutien de solutions naturelles et technologiques de séquestration du carbone, et nous collaborons activement avec plusieurs organisations clés pour nous aider à atteindre cet objectif.

Notre portefeuille immobilier

Afin de réduire considérablement nos émissions de portée 2, nous souhaitons que 100 % de notre consommation d'électricité provienne de sources renouvelables d'ici 2025, conformément à notre engagement RE100 pris en 2016. Au Royaume-Uni et en Irlande, nous avons déjà franchi cette étape en investissant dans des projets comme le projet solaire *Aviva Scotland* à notre bureau de Perth, lequel, grâce à des panneaux solaires (alimentés par la technologie de pointe *Tesla Powerpack*), permet d'éviter que soient rejetées dans l'atmosphère près de 400 tonnes d'émissions de carbone par an.

L'élimination du gaz naturel (portée 1) de nos activités internes demeure un de nos plus grands défis. À l'heure actuelle, les solutions de recharge technologiques sont encore limitées, mais nous tirons parti des options disponibles (p. ex. le passage aux pompes à chaleur géothermiques). Néanmoins, nous prévoyons que le gaz naturel sera à l'origine de la majorité de nos émissions résiduelles des portées 1 et 2 d'ici 2030.

Notre parc de véhicules

Conformément à notre engagement EV100, 100 % de nos véhicules seront électriques ou hybrides d'ici 2025. En outre, nous veillons à ce que 10 % de nos stationnements au Royaume-Uni et 5 % à l'échelle du groupe soient dotés de bornes de recharge pour véhicules électriques.

Nos déplacements d'affaires

Pour réduire les émissions liées aux déplacements d'affaires (portée 3), nous continuerons de favoriser un changement culturel important au sein de notre personnel et à promouvoir le principe du recours à la technologie pour éviter les déplacements. Dans les mois à venir, nous travaillerons à définir précisément les actions que nous mènerons pour réduire nos émissions restantes de portée 3¹⁹.



¹⁸ Nos marchés principaux sont nos activités au Royaume-Uni, au Canada et en Irlande, de même que celles d'Aviva Investors.

¹⁹ Ces émissions ne sont toutefois pas formellement incluses dans nos cibles ZÉN pour 2030.

3.3 Activités – Chaîne d'approvisionnement

En appui à notre objectif d'activités ZÉN d'ici 2030, nous nous pencherons également sur les émissions découlant de notre chaîne d'approvisionnement en veillant à ce que les biens et les services que nous achetons (portée 3, catégorie 1) soutiennent la transition vers une économie à faible émission de carbone. Pour ce faire, nous utiliserons une approche en deux phases : à court terme, nous nous concentrerons sur l'établissement d'une cible d'engagement des fournisseurs afin de favoriser l'adoption d'objectifs fondés sur la science, tandis qu'à long terme, nous mesurerons les émissions produites par nos fournisseurs et fixerons des cibles de réduction de ces émissions (voir la figure 12).

Pour évaluer le point de départ de notre base de fournisseurs, nous calculons le pourcentage actuel de nos fournisseurs ayant des objectifs fondés sur la science par rapport à nos dépenses auprès d'eux. Notre objectif est d'augmenter ce pourcentage dans les années à venir. Nous inciterons directement nos fournisseurs à recueillir des données sur leurs émissions, à se fixer des cibles fondées sur la science et à veiller à ce que leurs activités soutiennent la transition vers une économie sobre en carbone.

Nous considérons cette cible d'engagement comme la meilleure approche pour nos propres cibles à court terme touchant notre chaîne d'approvisionnement, car elle nous permet d'étendre

notre influence au-delà de la part d'activité que nos fournisseurs réalisent pour nous servir. Nous pouvons ainsi contribuer à faire évoluer l'état d'esprit de nos fournisseurs pour qu'ils mènent une transformation plus globale de leurs activités.

Cette approche favorisera également l'adoption de stratégies de mesure et de réduction du carbone dans l'ensemble de notre chaîne d'approvisionnement, ce qui, à son tour, devrait améliorer la disponibilité et la fiabilité des données de nos fournisseurs.

Nous obtiendrons ainsi des mesures plus précises des émissions produites par nos fournisseurs et pourrons passer à la deuxième phase de notre approche, à savoir le calcul des émissions et l'établissement d'une cible quantitative. Le calcul sera basé sur un système de gestion des fournisseurs et nous permettra d'estimer les émissions associées aux biens et services que nous achetons.

Bref, pour réduire les émissions dans notre chaîne d'approvisionnement, nous poursuivrons notre engagement auprès des fournisseurs, nous inclurons des clauses de gestion du carbone dans nos contrats et nous tiendrons compte des émissions des fournisseurs dans notre processus d'appel d'offres. Enfin, nous procéderons à de nouveaux appels d'offres comme levier ultime pour orienter nos dépenses vers les fournisseurs qui décarbonisent de manière adéquate leur mode de fonctionnement.

Figure 12 : Deux approches d'établissement des cibles pour la chaîne d'approvisionnement



3.4 Assurances – Production en assurance de dommages

Dans le contexte de l'accélération de la transition vers un avenir carboneutre dans l'ensemble de l'économie, les assureurs jouent un rôle unique en raison de la nature des polices d'assurance en tant que catalyseurs au chapitre de l'utilisation des actifs. Avec nos clients, nous continuerons d'intégrer les considérations climatiques dans toutes les étapes de la réflexion sur le risque afin que nos solutions restent accessibles et abordables : compréhension, prévention, réduction et protection, et ce, tant pour l'assurance que la réassurance.

Le paysage de l'assurance de dommages au Royaume-Uni connaîtra des changements importants au cours des 30 prochaines années, au fil de la transition vers une économie plus sobre en carbone (voir la figure 13). La croissance « inertielle », propulsée par la pénétration organique de l'assurance, est estimée à 9 milliards de livres sterling²⁰. En outre, la croissance organique de l'assurance des actifs à faible teneur en carbone remplaçant les actifs assurés existants s'élèvera à 20 milliards de livres sterling²⁰, ce qui ne sera que marginalement corrigé par la diminution des volumes d'affaires attribuable à la perte de pertinence de certains secteurs à fortes émissions (-4 milliards de livres sterling²⁰).

La production à zéro émission nette (ZÉN) est un nouveau domaine suscitant l'intérêt dans les discussions sur le climat. Aviva s'est engagée à être à l'avant-garde de son utilisation pour faire face à la crise climatique, en investissant de manière importante dans le développement d'une méthode cohérente en ce sens.

Compte tenu de l'importance systémique et de la valeur novatrice de la production ZÉN, nous ferons également connaître notre travail à l'industrie à l'échelle mondiale dans le cadre de notre participation à la *Net Zero Insurance Alliance (NZIA)* soutenue par les Nations unies, en plus de notre collaboration avec nos parties prenantes au sens large, afin de contribuer davantage à l'effort mondial en faveur du climat.

Pour que le secteur mondial de l'assurance puisse atteindre la cible ZÉN, nous pensons qu'il est primordial que les assureurs travaillent ensemble et établissent des stratégies et des règles communes. La méthode que nous proposons compte trois étapes : la définition des mesures de référence, l'établissement des cibles et l'élaboration des plans d'action. En faisant connaître cette méthode au marché, nous cherchons à soutenir l'industrie, à obtenir sa rétroaction et à fournir des renseignements sur des actions concrètes que nous menons pour décarboner notre portefeuille.

²⁰ Matrice BCG

Figure 13 : Changements à venir dans le paysage de l'assurance au Royaume-Uni



Croissance inertielle

Augmentation des volumes d'affaires attribuable à la pénétration organique de l'assurance



Marché de plus de 9 milliards de livres sterling



Substitution d'actifs existants

Assurance d'actifs à faible teneur en carbone remplaçant des actifs assurés actuels (p. ex. véhicules électriques, habitations écoénergétiques)



Marché de plus de 20 milliards de livres sterling



Pertes de clients

Diminution des volumes d'affaires attribuable à la perte de pertinence de secteurs industriels à fortes émissions



Contraction de 4 milliards de livres sterling



3.4.1 Mesures de référence

Comme la production ZÉN est un sujet très récent, nous avons mis au point une nouvelle méthode de mesure des émissions de carbone liées aux polices d'assurance. Cela contribue aux efforts actuels menés par le PCAF et la NZIA pour établir une méthode commune de mesure des émissions assurées.

Dans l'esprit d'une collaboration élargie de l'industrie, nous offrons nos points de vue au marché en participant au débat public en cours sur la façon de mesurer les émissions liées aux portefeuilles d'affaires des assureurs. C'est pourquoi nous souhaitons vivement recevoir les commentaires du public sur le contenu de la présente section.

En bref, la mesure des émissions des portefeuilles d'affaires nécessite deux éléments de base :

- Une mesure des émissions produites par les actifs ou les clients assurés;
- Un facteur d'attribution qui représente la « part équitable » des émissions attribuées à l'assureur.

Pour élaborer cette méthode, nous avons fait certains choix. Nous pensons que ce sont les bons choix pour représenter le niveau approprié d'émissions d'un portefeuille d'assurance, mais nous sommes conscients que cela pourrait ne pas être la décision définitive de la NZIA.

À notre avis, les décisions clés sont les suivantes :

- Il faut mesurer les émissions « à l'échelle de l'actif » ou « à l'échelle du client ».
- Il est important d'établir le facteur d'attribution approprié.
- Il faut fixer des cibles pour les émissions absolues ou pour les mesures d'intensité des émissions.

Dans le reste de cette section, nous décrivons en détail notre position sur ces trois choix, mais en laissant une place à d'autres options possibles.

3.4.1.1 Choix n° 1 : Mesurer les émissions à l'échelle de l'actif ou à l'échelle du client

De manière générale, les émissions peuvent être mesurées « à l'échelle de l'actif assuré » ou « à l'échelle du client assuré ».

- Les mesures à l'échelle de l'actif permettent de comptabiliser précisément les émissions en fonction des caractéristiques techniques et de l'utilisation faite de l'actif assuré. Idéalement, ces mesures sont recommandées dans tous les secteurs d'activité, mais elles sont plus difficiles à appliquer aux produits d'assurance des entreprises en raison d'une moindre disponibilité des données, du défi que représente l'attribution d'un volume d'émissions à des activités interdépendantes au sein de l'entreprise et des polices combinées couvrant plusieurs actifs. Par ailleurs, elles sont moins adaptées aux produits d'assurance de la responsabilité.
- Les mesures à l'échelle du client sont possibles et s'appliquent en fonction du comportement qu'adopte chaque client par rapport à ses émissions de carbone. Elles sont moins détaillées que les précédentes, mais peuvent être une bonne solution pour les clients d'affaires lorsque les mesures à l'échelle de l'actif ne conviennent pas. Dans de tels cas, il est possible d'utiliser les divulgations publiques des émissions de carbone faites par les grandes entreprises ou de déduire les émissions des entreprises qui ne les divulguent pas publiquement (y compris les petites et moyennes entreprises [PME]) à l'aide de modèles statistiques. Ces modèles peuvent comptabiliser des données d'entreprise provenant de différentes sources pour prédire le degré d'émissions d'une entité sur la base d'observations faites auprès d'autres entreprises présentant des caractéristiques similaires. Aviva travaille déjà à l'élaboration d'un tel modèle et compte communiquer les enseignements de son expérience en 2022.

3.4.1.2 Choix n° 2 : Choisir un facteur d'attribution approprié

Mesures absolues : émissions assurées

Les mesures absolues sont essentielles pour obtenir un portrait de la quantité réelle d'émissions à réduire en vue d'atteindre la cible ZéN.

Plutôt que de considérer les émissions totales des actifs ou des clients assurés, nous voulons nous concentrer sur celles qui sont concernées par l'assurance, car c'est cette part des émissions sur laquelle nous avons la plus grande influence. À cette fin, nous cherchons à mesurer les « émissions assurées », c'est-à-dire la part des émissions générées par les assurés en lien avec les contrats d'assurance.

Les émissions assurées sont calculées comme suit :

Formule 1 : émissions assurées

$$\text{Émissions de carbone de l'actif (ou du client) assuré} \times \text{facteur d'attribution de la production} = \text{émissions assurées}$$

Les émissions de carbone des actifs (ou des clients) assurés doivent inclure les émissions de portée 1 et 2 (et potentiellement de portée 3 pour les secteurs à fortes émissions comme ceux du pétrole, du gaz et des mines).

Dans la mesure du possible, les émissions totales doivent être calculées à l'échelle de l'actif, donc en fonction des caractéristiques techniques et de l'utilisation faite de l'actif assuré. À titre d'exemple, les émissions de carbone d'un véhicule automobile peuvent être calculées comme le produit des émissions moyennes par kilomètre (t éq. CO₂/km)²¹ et du kilométrage annuel moyen²². De même, les émissions d'un bien immobilier peuvent être calculées comme le produit du facteur d'émission par surface (t éq. CO₂/m², basé sur la cote de rendement énergétique des biens personnels et sur l'usage désigné des biens commerciaux) et de la surface au sol du bien. Aviva continuera d'améliorer ses données pour regrouper ces renseignements en 2022 en utilisant des sources internes et externes.

Pour calculer la part des émissions totales qui représente « les émissions assurées » d'un actif, il faut multiplier le total des émissions par le bon facteur d'attribution. Le choix du facteur d'attribution doit être établi avec nos pairs et avec le soutien des organismes internationaux de normalisation (p. ex. la NZIA²³ ou le PCAF)²⁴.

²¹ En examinant les particularités du modèle et du type de carburant, conformément aux indications du fabricant

²² Selon la déclaration du titulaire de police ou une extrapolation à partir des statistiques disponibles

²³ Net Zero Insurance Alliance (alliance pour une assurance carboneutre)

²⁴ Partnership for Carbon Accounting Financials (partenariat pour la comptabilisation financière du carbone)

²⁵ Par exemple, si une propriété vaut 100 000 £ et que son rendement locatif est de 5 %, nous considérons que la valeur annualisée de la propriété est de 5 000 £. Il convient de noter que le point de départ du calcul de la valeur annuelle de l'actif (p. ex. un bien immobilier) doit être le coût de reconstruction et non le prix de l'actif, qui est influencé par des facteurs non liés aux émissions de carbone (p. ex. l'emplacement du bien).

²⁶ Montant de la dépréciation annuelle de l'actif.

Afin de soutenir les efforts en ce sens, nous avons rédigé quelques principes directeurs qui, selon nous, aideront à établir le facteur d'attribution :

- Le facteur d'attribution doit refléter le degré d'incidence de l'assurance sur les émissions de carbone de l'actif ou du client assuré.
- L'attribution doit conduire à des résultats similaires entre les assureurs (c'est-à-dire à un classement similaire des polices en fonction des émissions assurées), indépendamment de l'évaluation des risques, de la tarification et d'autres facteurs non liés aux émissions de carbone. Les données nécessaires doivent être disponibles chez tous les assureurs, et la méthode doit être facile à mettre en place.
- Dans la mesure du possible, la méthode d'attribution doit être applicable autant aux produits d'assurance des entreprises qu'à ceux d'assurance des particuliers, afin de garantir la cohérence de la comptabilisation du carbone.
- Si le facteur d'attribution est un ratio entre deux mesures, il faut que le numérateur et le dénominateur soient cohérents (p. ex. il doit s'agir de deux mesures stocks/durée de vie ou de deux mesures flux/année).
- La méthode d'attribution devrait permettre de calculer les émissions assurées de la façon la plus détaillée possible (p. ex. à l'échelle de l'actif), en créant des incitatifs appropriés pour assurer également les actifs verts des clients à fortes émissions afin de les soutenir dans leur transition climatique.

Nous pensons qu'une décision sur la méthode d'attribution ne peut être prise qu'à l'échelle de l'industrie, mais nous présentons la proposition suivante (en accord avec les principes que nous venons de présenter) :

Formule 2 : facteur d'attribution suggéré pour les mesures à l'échelle de l'actif assuré

$$\frac{\text{Prime technique}}{\text{Valeur annualisée de l'actif}}$$

Dans cette formule, la prime technique représente la prime du risque, à l'exclusion des bénéfices et des frais.

La valeur annualisée des actifs peut être représentée par différentes mesures, comme le rendement moyen ou la valeur locative de l'actif²⁵, ou encore sa dépréciation annuelle²⁶. Le processus d'annualisation est relativement simple pour les véhicules automobiles, mais peut être complexe pour les biens immobiliers compte tenu de leur durée de vie beaucoup plus longue (et incertaine). Nous invitons l'industrie à nous faire part de ses commentaires, afin d'établir les meilleurs paramètres sur lesquels fonder l'annualisation.

Les mesures à l'échelle de l'actif n'étant peut-être pas efficaces en assurance des entreprises, nous pouvons appliquer une méthode similaire « à l'échelle du client ». Dans ce cas, nous devrions tenir compte des émissions totales du client et les ventiler en fonction du facteur d'attribution suivant :

Formule 3 : facteur d'attribution suggéré pour les mesures à l'échelle du client assuré

Prime technique

Valeur annualisée de l'entreprise

La valeur annualisée de l'entreprise peut être représentée par des mesures de création de valeur annuelle, telles que le chiffre d'affaires annuel net attendu, les dividendes attendus ou le rendement total pour les actionnaires²⁷.

Cette méthode d'attribution repose sur une analogie avec les émissions financées, qui sont attribuées proportionnellement à la part de financement dans une entreprise. Un peu comme les investisseurs, les assureurs participent à la valeur des actifs ou des clients par le paiement d'indemnités. La valeur attendue des paiements d'indemnités au cours d'une année est égale au produit du montant des sinistres et de la fréquence des sinistres, que nous désignons par la prime technique. Comme la protection d'assurance génère des émissions pour une année, il faut également annualiser la valeur du client (ou la valeur de l'entreprise). Cette approche pourrait également être utilisée pour les protections qui ne reposent pas sur des actifs.

Cela dit, nous reconnaissons que notre approche d'attribution pose quelques défis. Premièrement, la valeur d'entreprise annualisée peut fluctuer en raison des tendances du marché et d'autres facteurs non liés aux émissions de carbone. Deuxièmement, des actifs identiques peuvent avoir des valeurs très différentes, mais des émissions similaires (p. ex. des propriétés ayant des valeurs marchandes différentes en raison de leur emplacement, mais qui sont similaires par ailleurs). Ce problème pourrait être résolu en annualisant le coût de remplacement des actifs assurés plutôt que leur valeur marchande, afin de mieux refléter le paiement potentiel que versera l'assureur.

3.4.1.3 Choix n° 3 : Utiliser des mesures d'émissions absolues ou d'intensité des émissions

Pour quantifier les émissions de carbone des actifs ou des clients assurés, deux types de mesures peuvent être envisagés :

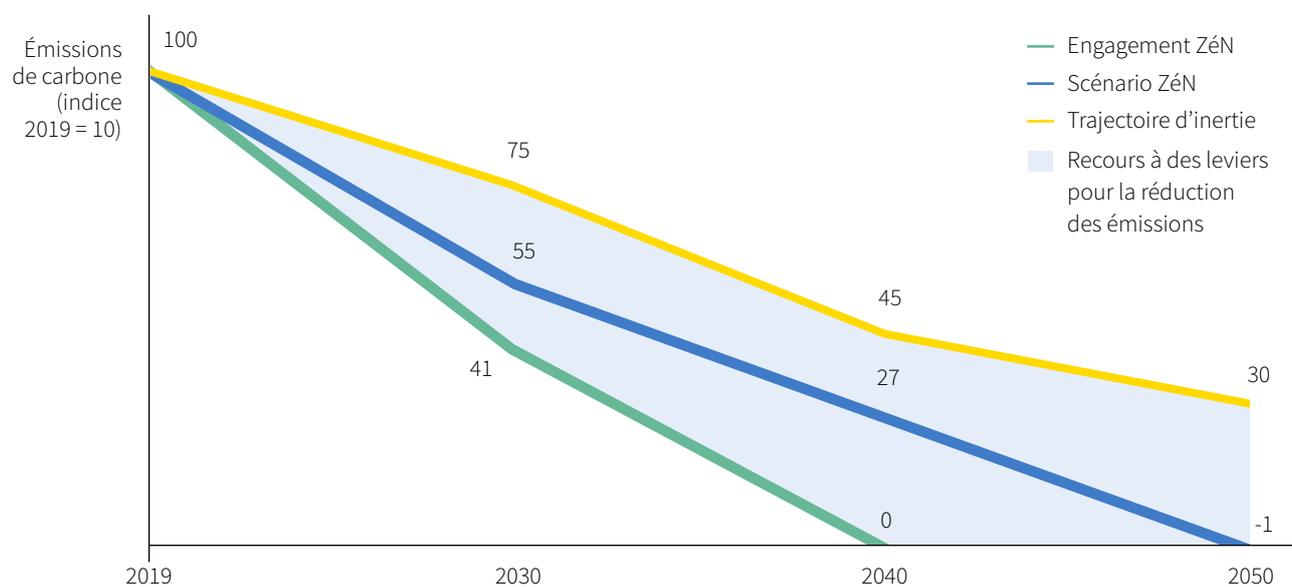
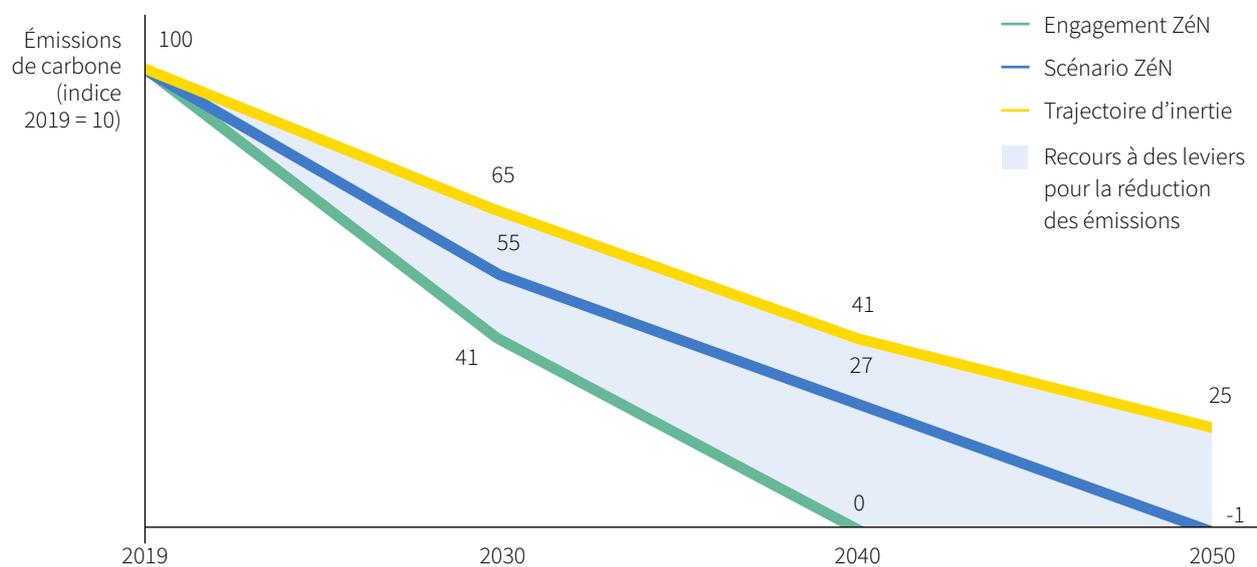
- Mesures absolues : mesures des émissions réelles, visant à obtenir un portrait totalement transparent du niveau d'émissions « de référence », en fonction des caractéristiques techniques et de l'utilisation
- Mesures d'intensité des émissions : mesures unitaires visant à évaluer l'efficacité carbone des actifs ou des clients assurés et à comparer ces derniers (quelle que soit leur taille). Ces mesures sont utilisées pour orienter les activités et établir des cibles. Il existe trois grands types de mesures de l'intensité des émissions :
 - Mesure économique de l'intensité des émissions : émissions assurées divisées par la prime d'assurance (t éq. CO₂/livres sterling)
 - Mesure physique de l'intensité des émissions : émissions de carbone de l'actif ou du client assuré divisées par ses extrants (t éq. CO₂/extrant)
 - Intensité carbonique moyenne pondérée : émissions annuelles du client assuré divisées par le chiffre d'affaires du client (t éq. CO₂/livres sterling).

La mesure économique de l'intensité des émissions représente la quantité d'émissions que l'assureur permet pour chaque livre sterling de prime acquise. Comme elle est facile à comparer, nous prévoyons d'utiliser cette mesure comme indicateur de rendement clé (IRC) pour notre portefeuille d'affaires, notre offre de produits et notre clientèle.

La mesure physique de l'intensité des émissions est la mesure la plus précise des émissions de carbone, car elle est directement liée aux extrants de l'actif ou du client assuré. Cependant, cette mesure est propre à un actif (ou du moins à un secteur) et n'est pas comparable d'un actif à un autre (ou d'un secteur à un autre). À court terme, il est conseillé d'établir des mesures physiques de l'intensité des émissions, au moins pour les secteurs aux émissions plus importantes. Ces paramètres peuvent être utilisés pour fixer des cibles, pour suivre les améliorations de l'efficacité énergétique d'un point de vue technique et pour réaliser des analyses sectorielles.

L'intensité de carbone moyenne pondérée mesure la quantité d'émissions produites pour chaque livre sterling de chiffre d'affaires du client assuré. Elle ne s'applique qu'aux clients d'affaires et permet de faire facilement des comparaisons afin d'établir des pratiques exemplaires. Si elle présente certaines limites (elle est par exemple impactée par la volatilité des revenus), elle peut être utilisée pour analyser les entreprises et surveiller leur transition vers une production à faible émission de carbone.

²⁷ Toutes les mesures financières doivent être estimées en utilisant un facteur moyen de marginalité ou un facteur d'évolution de la moyenne du secteur, afin d'éviter les distorsions découlant de la volatilité annuelle.

Figure 14 : Scénarios préliminaires d'émissions pour le parc de véhicules du R.-U.**Figure 15 : Scénarios préliminaires d'émissions pour le portefeuille d'affaires Biens britannique**

3.4.2 Cibles

Dans le but de faire connaître ses apprentissages et ses engagements à l'ensemble du marché, Aviva souhaite établir des cibles détaillées de réduction de carbone pour son portefeuille d'affaires au cours de 2022 (l'entreprise est en attente d'un accord sectoriel et des résultats sur la faisabilité dans nos principaux marchés).

Un exercice complet d'établissement de cibles nécessite trois grands éléments : un engagement ZÉN formel, un scénario ZÉN et une trajectoire d'inertie des émissions de carbone²⁸.

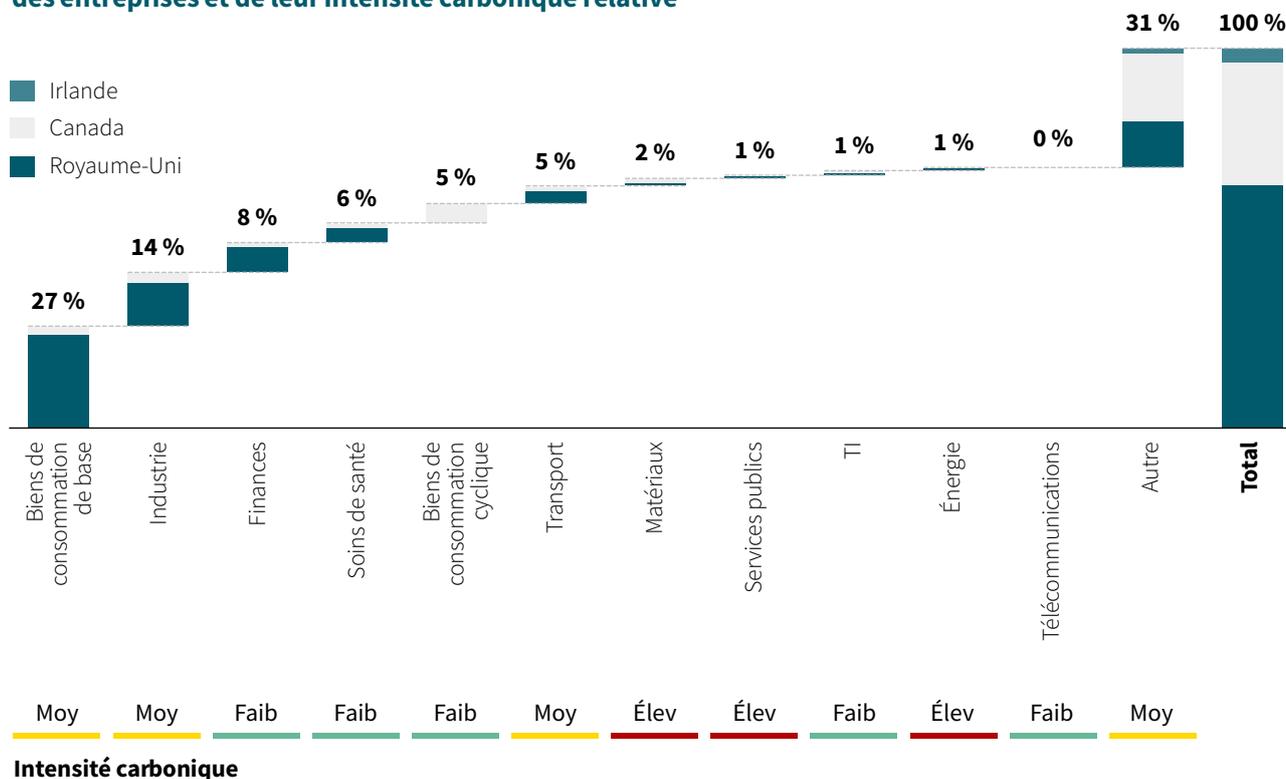
Aviva veut un portefeuille d'affaires ZÉN d'ici 2040, soit 10 ans plus tôt que la plupart des entreprises et économies. Les actions prévues doivent donc être suffisamment ambitieuses pour combler l'écart entre la trajectoire actuelle et la réalisation de notre engagement. À cette fin, un exercice fiable d'établissement de cibles doit être suffisamment détaillé pour orienter les actions de l'organisation et assurer un suivi détaillé des émissions. Aviva se donnera des cibles globales pour ses portefeuilles de produits des entreprises et des particuliers, d'autres par secteur pour le portefeuille des entreprises (en prévoyant des leviers qui viseront l'engagement des clients) et d'autres par branche d'assurance pour le portefeuille des particuliers (qui viseront surtout l'amélioration du profil carbone des actifs assurés, principalement les véhicules automobiles et les habitations).

Aviva recommande l'emploi de mesures d'intensité des émissions pour l'établissement des cibles. En particulier : la mesure économique de l'intensité des émissions pourrait être utilisée à l'échelle des portefeuilles; la mesure physique de l'intensité des émissions pourrait être utilisée pour le portefeuille des particuliers (t éq. CO₂/véhicule ou t éq. CO₂/km pour les véhicules, t éq. CO₂/habitation ou t éq. CO₂/m² pour les habitations) et l'intensité carbonique moyenne pondérée pourrait être utilisée pour le portefeuille des entreprises (par secteur). Toutefois, nous reconnaissons l'importance d'abandonner progressivement certaines activités à forte intensité de carbone en cas d'échec de l'aide apportée aux clients pour qu'ils effectuent la transition. Nous envisagerons donc d'utiliser des mesures absolues pour fixer des cibles dans les secteurs à plus fortes émissions.

Les émissions assurées absolues doivent faire l'objet d'un suivi détaillé à l'interne pour garantir la transparence sur la quantité réelle d'émissions à réduire pour atteindre notre objectif ZÉN.

Les émissions induites par la production ne sont pas encore incluses dans le cadre de la SBTi. Pour cette raison, elles ne feront pas partie de notre proposition. Néanmoins, nous soutenons leur inclusion dans ce cadre lorsque la méthode aura été mise à l'essai et sera largement acceptée.

Figure 16 : Aperçu par secteurs des volumes d'affaires d'Aviva en assurance des entreprises et de leur intensité carbonique relative



²⁸ Reportez-vous à la section 3 pour plus de détails.

3.4.3 Plans d'action

La réduction des émissions de carbone nécessitera des leviers commerciaux précis et le but sera d'éliminer l'écart entre la trajectoire d'inertie et notre engagement ZéN. Aviva est déterminée à agir et travaille déjà à réinventer son modèle de production en tenant compte de la transition climatique. À la suite d'un effort conjoint de nos trois principaux marchés d'assurance de dommages, nous avons publié notre déclaration sur la souscription et sur nos pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG). Son contenu s'appuie sur la politique d'exclusion de notre modèle d'investissement et détaille les secteurs pour lesquels nous avons un faible appétit au risque.

Les macro-leviers potentiels pour réduire les émissions du portefeuille sont les suivants²⁹.

- Optimiser la composition du portefeuille d'affaires (y compris en assurant davantage d'actifs verts)
- Inciter les titulaires de police à adopter un comportement plus écoresponsable
- Mobiliser les clients et les soutenir dans leur transition
- Innover en matière de produits (p. ex. polices comprenant des options de compensation)
- Exclure les actifs et les clients à fortes émissions
- Appliquer un prix du carbone à l'interne

Nous pensons que les objectifs de décarbonation peuvent être atteints en appliquant une stratégie axée principalement sur les nouvelles occasions d'affaires. L'exclusion de clients ne serait qu'un levier de dernier recours. Cependant, nous sommes d'avis que les combustibles les plus polluants ne font pas partie d'un avenir ZéN. Nous avons donc cessé d'assurer le charbon thermique (production d'électricité ou exploitation minière) et de fournir des protections aux entreprises intervenant directement dans l'extraction de tout combustible fossile.

Nous ferons exception pour les entreprises qui prennent au sérieux leur transition vers l'abandon des carburants à forte teneur en carbone et qui se sont engagées à atteindre des objectifs clairs, fondés sur des données scientifiques et conformes à l'objectif de l'Accord de Paris de limiter la hausse des températures à 1,5 °C. Nous travaillons actuellement dans ce sens et créons des initiatives détaillées pour les gammes de produits d'assurance des entreprises et des particuliers.

Bien que nous n'en soyons encore qu'au début de nos efforts de réduction des émissions de carbone, bon nombre des macro-leviers mentionnés ci-dessus sont déjà actifs. Par exemple, Aviva propose *Aviva Renewable Energy*, un forfait d'assurances spécialement conçu pour soutenir les grandes entreprises sur le marché complexe des énergies renouvelables, notamment les parcs éoliens terrestres, l'énergie solaire et le stockage dans des batteries. En outre, nous travaillons à la refonte de nos politiques afin d'encourager les comportements écoresponsables, par exemple en récompensant, dans le cadre de l'assurance automobile, les modes de conduite à faible émission de carbone (un kilométrage moins élevé ou une vitesse plus régulière ou plus basse).

De telles initiatives nécessitent également un changement transformationnel de l'organisation, vu la nécessité, entre autres, de développer des capacités et des ressources et d'élaborer des politiques adaptées aux nouveaux types de risques liés aux actifs verts.

En outre, il est important de noter que la définition des leviers est un exercice dynamique et continu qui vise l'ensemble de l'écosystème. Nous collaborons activement avec des leaders du marché provenant de différents secteurs, avec des universitaires et avec des associations afin d'évaluer des initiatives supplémentaires de soutien à la transition.

D'ailleurs, nous appuyons déjà de grands clients d'affaires dans leur évolution vers des activités plus sobres en carbone. Et nous nous engageons à en faire plus auprès des petites entreprises (qui représentent la plus grande part de notre portefeuille des entreprises) par la prestation de conseils de gestion des risques axés sur la décarbonation de leurs activités et de leur chaîne d'approvisionnement.

Enfin, pour garantir le respect de notre engagement ZéN et de nos cibles intermédiaires, nous évaluons également l'incidence de chaque levier commercial sur les émissions de carbone, de même que sur les principaux indicateurs financiers et le capital absorbé. Au moyen de scénarios optionnels d'activation de leviers, nous travaillons à définir la combinaison de leviers qui permet d'arriver à un compromis optimal entre l'action climatique et les résultats financiers.

²⁹ Liste non exhaustive

3.4.4 Améliorations à venir

La production ZÉN est un nouveau domaine pour lequel la discussion sur la méthode à adopter ne fait que commencer. Nous nous attendons à des améliorations, principalement sous l'effet de l'accord sur des normes communes pour le secteur des assurances³⁰, de la plus grande disponibilité des données et de l'évolution des politiques publiques en la matière. Pour cette raison, elle doit être considérée comme un exercice continu, qui apportera des rajustements périodiques de ses mesures et modèles.

De plus, le calcul des émissions peut être amélioré en recueillant des données plus détaillées sur les actifs assurés et leur utilisation. Par exemple, la mesure du carbone pour les véhicules automobiles pourrait également tenir compte de la vitesse, qui a un effet important sur les émissions, ainsi que de la distance parcourue.

Par ailleurs, nous continuons d'encourager les entreprises à divulguer publiquement leurs émissions et à annoncer leurs engagements envers la cible ZÉN. Chaque entreprise qui participe à cet effort crée un effet d'entraînement sur l'ensemble de son écosystème, notamment en contribuant à l'amélioration de la compréhension du portrait actuel des émissions de carbone.

Les modèles analytiques de projection de la trajectoire inertielle des émissions de carbone peuvent également être améliorés en ajoutant davantage de caractéristiques d'actifs et en exploitant des techniques de modélisation plus raffinées (p. ex. l'apprentissage automatique).

Enfin, l'estimation de l'impact sur le carbone des leviers d'action des entreprises se précisera avec le temps, grâce à une observation des résultats réels de leurs premières applications. Nous nous attendons également à ce que les leviers changent et deviennent plus avancés dans les prochaines années, sous l'effet de la mise en place d'incitatifs pécuniaires et non pécuniaires pour la transition des parties prenantes internes et externes, ce qui comprend le lancement de nouveaux cadres de tarification du carbone.

3.5 Assurances – Gestion des sinistres

La gestion des sinistres est l'un de nos principaux processus opérationnels. Les émissions directes et indirectes produites lorsque nous gérons des sinistres sont liées aux activités que nos fournisseurs doivent réaliser pour évaluer les dommages, les réparer ou fournir des remplacements.

Du point de vue de l'empreinte carbone, notre processus de gestion des sinistres est considéré comme faisant partie de notre chaîne d'approvisionnement. C'est pourquoi nous y appliquerons une approche reflétant celle employée pour l'ensemble de notre chaîne d'approvisionnement et qui sera soumise à la SBTi en tant que cible unique en vue d'une validation formelle.

Comme il a été mentionné dans la section sur la chaîne d'approvisionnement, notre objectif est d'augmenter le pourcentage de nos fournisseurs (selon les montants que nous leur attribuons) qui ont des objectifs reposant sur des données scientifiques approuvés par la SBTi. Ainsi, nous espérons favoriser une gestion plus globale de leur empreinte carbone (allant au-delà des seules émissions qu'ils produisent pour nous servir).

Pour y parvenir, nous nous engagerons directement auprès d'eux. Nous réexaminerons et modifierons les contrats afin de renforcer les engagements en matière de climat et de durabilité au sens large. Nous entendons également exclure de nouveaux fournisseurs en fonction de leur position à l'égard de la SBTi. Et, s'il y a lieu, nous encouragerons nos fournisseurs à réduire leurs émissions de portée 3. Par ailleurs, à compter de 2025, nous effectuerons un calcul complet de nos émissions de référence en gestion des sinistres et nous fixerons des objectifs de réductions absolues afin d'atteindre la cible ZÉN d'ici 2030.

De plus, afin d'atteindre nos cibles, nous prendrons des mesures précises pour accroître l'efficacité de nos processus et réduire l'empreinte carbone de nos fournisseurs, quel que soit leur engagement. En voici quelques exemples : avoir recours, pour évaluer les sinistres, aux appels vidéo ou à la numérisation 3D qui permet de créer une image virtuelle des dommages sur place, afin de réduire les déplacements; réparer plutôt que de remplacer afin de réduire les déchets générés; remplacer les électroménagers par des appareils écoénergétiques. Nous orienterons nos actions là où nous pouvons avoir l'effet le plus important, et nous chercherons à travailler avec les entreprises qui désirent innover et montrer la voie en matière de climat, comme Solus, notre centre de réparation d'automobiles accidentées au Royaume-Uni, qui s'est également engagé à devenir ZÉN d'ici 2040.

³⁰ Sous l'impulsion des conversations en cours avec la NZIA et le PCAF

3.6 Gouvernance et feuille de route

La gouvernance que nous avons mise en place sur les sujets liés au climat permet à nos conseils, comités de gestion et cadres supérieurs d'intégrer les risques et les occasions liés aux changements climatiques dans la stratégie, la prise de décisions et les processus opérationnels.

Le pilotage et la supervision du plan de transition climatique sont assurés par le Comité directeur sur l'Ambition de durabilité d'Aviva, afin que la direction s'y engage et que les cadres assurent la supervision de l'exécution du plan. Ce comité directeur est composé de membres de la direction de tous les services concernés et a reçu du Conseil de direction les pouvoirs nécessaires pour diriger le plan de transition climatique d'Aviva. Il veille à la réalisation de nos principaux objectifs climatiques et il fournit des mises à jour trimestrielles à la cheffe de la direction et au Comité des clients, de la conduite et de la réputation du conseil d'administration.

Les efforts requis pour devenir une entreprise ZÉN d'ici 2040 sont transversaux. Ils font intervenir différentes parties de notre organisation autour de deux grandes tâches. D'une part, nous devons terminer la préparation du programme de carboneutralité (p. ex. en veillant à ce que toutes les méthodes requises pour le calcul des émissions soient en place ou en élargissant la couverture des données). D'autre part, nous devons mettre en œuvre les différents leviers recensés pour assurer la réduction des émissions et contrôler leurs répercussions.

À cette fin, nous avons récemment mis en place un groupe de travail en faveur du climat chargé de terminer la préparation du programme, d'exécuter le plan et de faire le suivi des leviers prévus.

Le groupe de travail en faveur du climat coordonnera les activités de quatre volets fonctionnels : les investissements; les activités (y compris les activités internes et la chaîne d'approvisionnement); les assurances (y compris la production

et la gestion des sinistres) et la gestion des risques, afin de s'assurer que nous respectons la feuille de route exigeante qui nous attend.

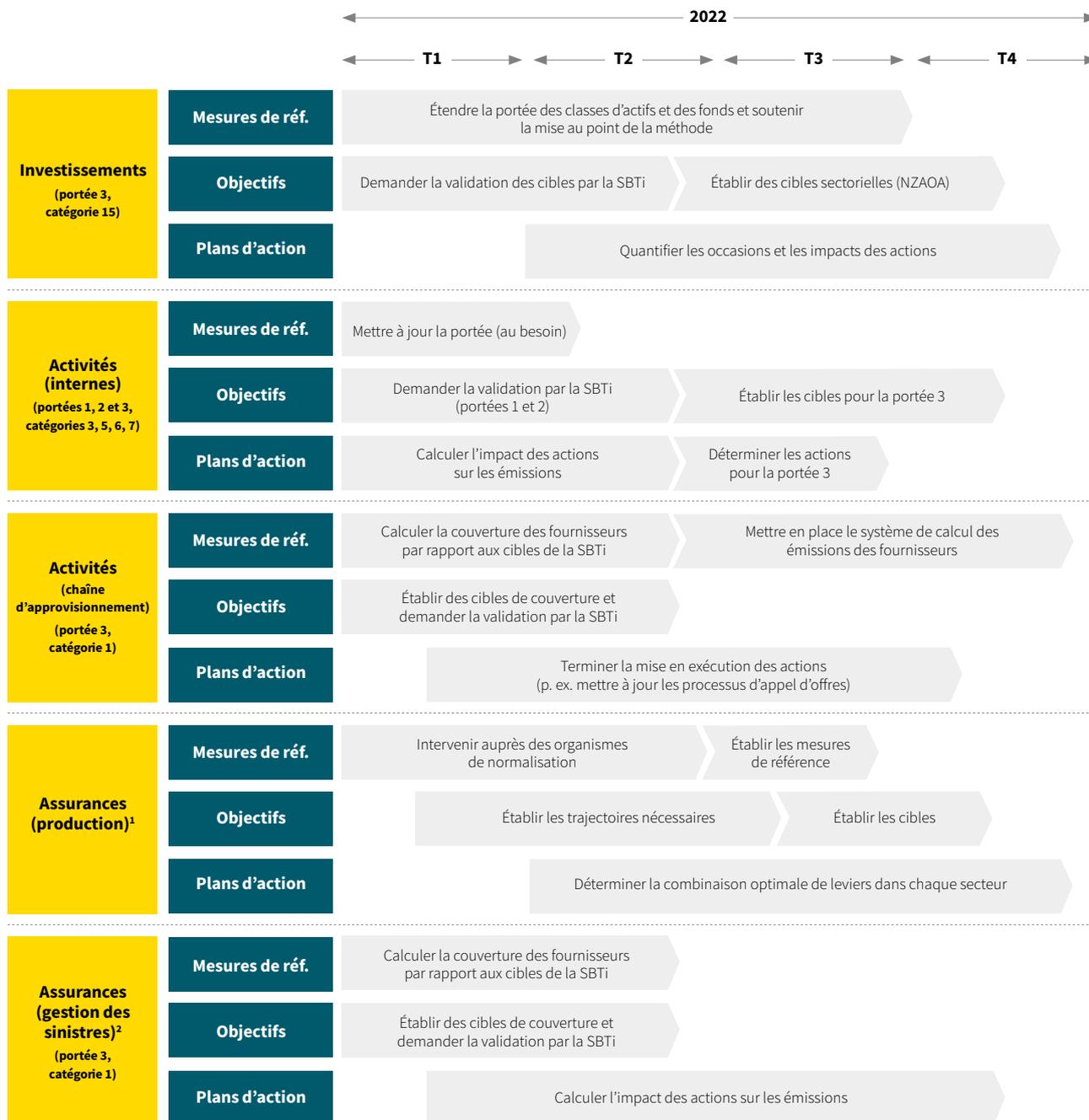
Nous suivons en permanence les progrès réalisés dans la mise à exécution du plan, en prévoyant un mécanisme d'escalade approprié en cas d'écarts par rapport à nos objectifs intermédiaires. Et nous rendrons compte de nos rendements chaque année dans nos déclarations sur la durabilité et les changements climatiques, ainsi que sur des plateformes tierces comme celle du CDP. En outre, le Programme d'intéressement à long terme des membres de la haute direction d'Aviva comporte des cibles de réalisation et de rendement liées à notre engagement ZÉN. À l'heure actuelle, nous avons inclus une mesure climatique axée sur l'intensité carbonique de nos actions et obligations d'entreprise dans les portefeuilles de nos actionnaires et de nos titulaires de police (avec participation aux bénéficiaires).

Dans certains secteurs de notre activité, nous avons intégré des considérations climatiques (et plus largement des facteurs ESG) dans les critères de rendement et de rémunération. Nous l'avons fait dans le domaine des investissements, par exemple, y compris pour les responsables de nos bureaux de spécialistes en placements. Ainsi, notre cadre de rémunération globale prévoit que tous nos professionnels des investissements soutiennent l'investissement responsable et intègrent les facteurs ESG dans leurs processus, ce qui comprend la prise en compte du risque lié à la durabilité. D'ailleurs, les mesures et la recherche sur les facteurs ESG sont intégrées dans les processus d'investissement, la fiche d'évaluation des placements et l'attestation annuelle des risques.

Dans les mois à venir, nous nous efforcerons de terminer la mise en place de notre programme d'action climatique sur les investissements, les activités (activités internes et chaîne d'approvisionnement) et les assurances.



Figure 17 : Feuille de route générale pour achever l'établissement de notre approche



¹ Catégories à confirmer pour la portée 3 ² Chaîne d'approvisionnement

Pendant ce temps, nous tirerons sans aucun doute des leçons de l'évolution des méthodes enregistrée sous l'impulsion des alliances internationales ainsi que des percées générales issues des efforts mondiaux de lutte contre les changements climatiques. Nous tiendrons donc le marché au courant de nos progrès et publierons éventuellement une version révisée de notre plan de transition climatique.

L'intégration des risques climatiques dans notre cadre de gestion des risques

Le rapport 2022 sur les risques mondiaux du Forum économique mondial soulignait que les trois risques les plus graves à l'échelle internationale au cours des dix prochaines années seraient liés aux changements climatiques : l'échec des mesures climatiques, les conditions météorologiques extrêmes et la perte de biodiversité.

Nous gérons les risques financiers découlant des changements climatiques conformément aux attentes de la *Prudential Regulation Authority*, en les intégrant dans notre cadre actuel de gestion des risques. Ce cadre définit la manière dont nous identifions, évaluons, surveillons, gérons et déclarons les risques auxquels notre entreprise est ou pourrait être exposée (y compris ceux liés au climat).

Nous avons mis à jour nos politiques (y compris nos cadres de gestion des risques et d'appétit aux risques et notre dispositif d'évaluation interne des risques et de la solvabilité [ORSA]), les normes commerciales pertinentes (notamment sur la gestion actif-passif, la stratégie et la durabilité), les orientations et les instructions, afin de tenir compte des incidences, des occasions et des risques liés aux changements climatiques dans plusieurs aspects de nos activités.

Nous prenons en compte tous les risques liés aux changements climatiques (risques de transition, risques physiques et risques de litiges) et utilisons notre processus de détermination des risques pour découvrir une exposition potentielle par des canaux de transmission physiques ou découlant de la transition (p. ex. nouvelles politiques climatiques ou augmentation des températures moyennes). Nous effectuons ensuite une analyse de l'exposition pour comprendre de quelle façon ces risques se répercuteront sur nos volets les plus exposés.

Nous considérons les changements climatiques comme un risque important pour notre stratégie et notre modèle d'affaires, et leurs effets se font déjà sentir. C'est pourquoi nous agissons dès maintenant, conformément à notre ambition de durabilité, pour atténuer et en gérer les répercussions, aujourd'hui et demain. Grâce à ces mesures, nous continuons de renforcer notre résilience face aux risques de transition, aux risques physiques et aux risques de litiges liés au climat.

En 2021, notre conseil d'administration a approuvé notre nouveau cadre d'appétit aux risques climatiques (ce qui comprend l'énoncé, les indicateurs et les seuils), qui fait le constat suivant : « Nous avons un très faible appétit pour les risques liés au climat qui pourraient avoir un effet négatif important sur notre bilan et notre modèle d'affaires, ainsi que sur nos clients et la société en général. Nous tenons à réduire graduellement notre exposition aux risques découlant de la transition climatique et à trouver et soutenir des solutions qui contribueront à une économie sobre en carbone et résiliente aux dérèglements du climat. Nous cherchons à limiter notre exposition nette aux risques physiques plus graves et chroniques qui se réaliseront si l'objectif de l'Accord de Paris n'est pas atteint. Nous évitons sciemment toute exposition importante aux risques de litiges liés aux changements climatiques. » L'énoncé d'appétit aux risques climatiques et les indicateurs et seuils associés sont fixés par le conseil d'administration. Lorsque ce cadre n'est pas respecté, le conseil d'administration en est informé, et le manquement est mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion du sous-comité ou du conseil d'administration, selon le cas. Nous faisons un suivi de nos indicateurs climatiques sous l'angle de ces seuils et de ces cibles sur une base trimestrielle.





Nous utilisons un certain nombre de mesures pour identifier, évaluer, surveiller, gérer et déclarer de manière adéquate les risques liés aux changements climatiques. En ce qui concerne les risques de transition, les mesures que nous utilisons pour évaluer notre exposition sont l'intensité carbonique moyenne pondérée de nos entités détenues, le montant de nos investissements dans des actifs verts, ainsi que le potentiel de réchauffement du portefeuille et la valeur à risque climatique (VaR climatique).

Nous faisons appel à l'analyse de scénarios pour éclairer l'établissement de stratégies et l'évaluation des risques. Nous avons développé la mesure de la VaR climatique en collaboration avec le projet pilote de l'Initiative financière du Programme des Nations unies pour l'environnement (UNEP FI) et avons reçu le prix de l'initiative de l'année 2018 sur les risques climatiques. Nous poursuivons la mise au point de cette mesure.

Dans la VAR climatique sont prises en compte les répercussions financières des risques et des occasions liés à la transition. Elle couvre les coûts projetés de l'action politique liée à la limitation des émissions de gaz à effet de serre ainsi que les bénéfices projetés des revenus verts tirés du développement de nouvelles technologies et de brevets. L'incidence des risques de transition repose sur une série de trajectoires socioéconomiques et de résultats issus de plusieurs modèles intégrés d'évaluation.

De plus, la VAR climatique rend compte des répercussions financières des risques physiques liés aux conditions météorologiques extrêmes (inondations, vents violents, cyclones tropicaux) et aux effets chroniques (chaleurs et froid extrêmes, intensité des précipitations, augmentation du niveau des mers et des températures). Nous reconnaissons cependant que les effets physiques les plus radicaux ne se feront sentir que dans la seconde moitié du siècle. Nous reconnaissons également la présence d'une tendance croissante en matière de litiges liés au climat et avons évalué l'exposition potentielle en conséquence.

La VAR climatique nous permet également d'évaluer les incidences commerciales des risques de transition et des risques physiques dans quatre scénarios du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Chaque scénario décrit la trajectoire potentielle des futurs niveaux de gaz à effet de serre et d'autres polluants atmosphériques. Ceux-ci se fondent sur les hausses de température probables d'ici 2100, mises en corrélation avec des efforts économiques d'atténuation nous acheminant vers une augmentation de 1,5 °C (atténuation radicale), de 2 °C (atténuation forte), de 3 °C (atténuation partielle) et de 4 °C (maintien du statu quo). Nous regroupons également ces résultats pour déterminer l'impact global de tous les scénarios en définissant les probabilités relatives de chacun.

L'ampleur des risques de transition est plus grande dans les scénarios qui limitent le plus l'augmentation de la température, car les coûts pour assurer la transition y seront plus importants. Les effets de la transition sont évalués des deux côtés du bilan (investissements et passif d'assurance). En ce qui concerne les placements, les principaux facteurs d'impact sont les coûts que les entreprises devront assumer pour réduire les émissions, mais aussi les revenus générés par les occasions liées à la transition chez certaines entreprises. Quant au passif d'assurance vie, nous évaluons l'effet de la réduction potentielle des taux de mortalité résultant d'une pollution atmosphérique amoindrie.

Tout en reconnaissant les limites de la VAR climatique et des autres mesures utilisées (la portée de la couverture des données et leur disponibilité, les horizons temporels étendus et l'incertitude associée à certaines des hypothèses sous-jacentes), nous pensons que ces mesures demeurent utiles pour soutenir notre gouvernance, notre stratégie et notre gestion des risques.

Afin de permettre au Conseil de superviser les risques liés au climat dans le cadre de notre stratégie mondiale, nous intégrons ces risques dans notre plan d'affaires et avons préparé des

rapports trimestriels pour nos comités de gestion des risques (du Conseil de direction du groupe et de ceux des autres marchés d'Aviva) afin d'améliorer la compréhension des répercussions et de surveiller ces risques conformément à notre profil de risque et à notre cadre d'appétit au risque.

Enfin, Aviva a été l'un des dix grands assureurs du marché britannique à participer au test de résistance climatique de la Banque d'Angleterre, un exercice intitulé *Climate Biennial Exploratory Scenario (CBES)*, visant à tester la résilience des secteurs de l'assurance et des banques à l'égard des risques physiques et des risques de transition liés aux changements climatiques. Elle a été la seule à soumettre une réponse concernant à la fois les activités d'assurance vie et d'assurance de dommages.

Vous trouverez d'autres détails sur notre gestion des risques climatiques dans notre déclaration fondée sur les recommandations du GIFCC³¹.

Figure 18 : Tableau des préférences en matière de risques

Type de risques	Préférence	Motifs
Risques de transition	Éviter	Nous cherchons à réduire les effets sur nos activités qui sont susceptibles de découler de vastes changements politiques, technologiques et commerciaux résultant de la transition vers une économie à faible émission de carbone. Selon la nature, la rapidité et l'orientation de ces changements, les risques de transition peuvent présenter des niveaux variables de risques financiers et d'atteinte à la réputation.
Risques physiques	Accepter	Nous cherchons à limiter ou, s'il y a lieu, à réduire l'exposition de nos investissements et de notre production nette aux effets physiques plus aigus et plus chroniques des changements climatiques, tout en sachant que nous disposons de capacités pour gérer ces risques, soutenir l'adaptation et renforcer la résilience.
Risques de litiges	Éviter	Nous avons une aversion pour le risque de litiges qui pourrait émaner de parties qui ont subi des pertes et dommages en raison des changements climatiques et qui cherchent à être indemnisées par Aviva, car elles estiment que ses activités d'investissement ou de production ont contribué à entraîner ces dommages.

³¹ <https://www.aviva.com/sustainability/reporting/climate-related-financial-disclosure/>

Le recours à notre influence pour contribuer à un avenir carboneutre

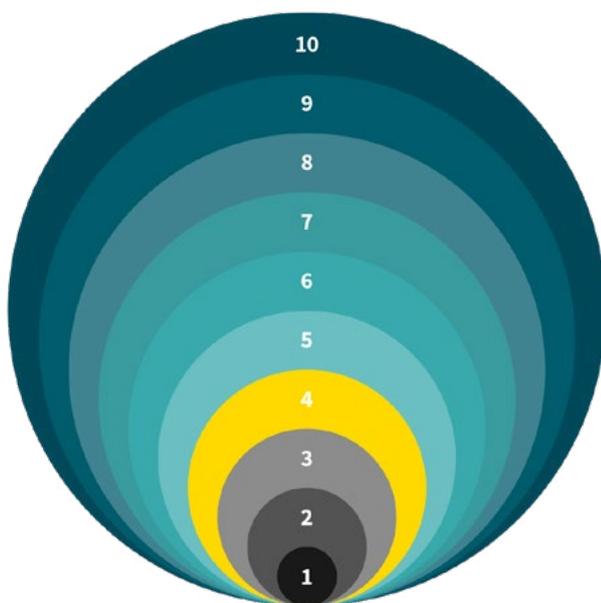
Une seule entreprise ou même un regroupement d'entreprises ne peut assurer la carboneutralité mondiale. Il faut qu'interviennent les gouvernements, les organismes de réglementation et les autres acteurs qui contribuent à façonner les économies et les marchés financiers du monde. Nous devons également mobiliser nos clients et veiller à ce que nos actions soient le reflet de leurs intérêts et de leurs valeurs afin de favoriser une transition équitable vers la neutralité carbone.

À Aviva, nous sommes pleinement conscients que notre rôle dans la lutte contre les changements climatiques va au-delà de la réduction des émissions de nos propres placements, activités et portefeuilles d'affaires. C'est pourquoi nous menons sans relâche une campagne en faveur d'un changement systémique,

afin que l'ensemble du système financier œuvre pour un avenir durable. Nous utilisons notre influence en tant que grande institution financière pour promouvoir un changement positif qui offrira un avenir plus sûr et plus stable à nos clients et à leurs familles.

Et nous veillerons à exploiter au maximum notre potentiel d'influence, en l'exerçant de diverses façons qui sont le reflet des différentes relations que nous entretenons avec nos principales parties prenantes. Pour illustrer cet engagement, nous utilisons le concept de « sphères d'influence ». Dans les pages suivantes, nous détaillons nos appels à l'action auprès de nos principales parties prenantes.

Figure 19 : Diagramme des sphères d'influence



1. Nos clients et nos bénéficiaires ultimes – Nous offrons des produits et des services destinés à des projets d'énergie renouvelable et à des produits à faible émission de carbone, comme les véhicules électriques. Nous pouvons utiliser des listes d'exclusion et choisir de ne pas collaborer avec les émetteurs de carbone qui ne s'engagent pas dans la transition.

2. Notre entreprise et son influence – Aviva peut influencer les fournisseurs et utiliser son pouvoir d'achat.

3. Influence sur nos pairs – Au sein des alliances auxquelles nous prenons part, nous pouvons collaborer et chercher à influencer les décisions politiques ainsi que les entreprises dans lesquelles nous investissons.

4. Entités détenues – Nous pouvons utiliser notre influence en tant qu'actionnaires pour voter en faveur de l'action climatique. En tant qu'assureur majeur, nous pouvons choisir les activités que nous assurons et inciter nos pairs à faire de même.

5. Actifs réels et d'infrastructure – Nous investissons dans les infrastructures et nous les assurons. Nous pouvons donc soutenir l'innovation verte et exclure les projets de combustibles fossiles de nos investissements et de nos limites d'assurance.

6. Émetteurs d'institutions financières internationales – Nous pouvons nous associer à des émetteurs pour fournir un financement multilatéral destiné au développement de projets d'action climatique.

7. Dette souveraine – Nous travaillons avec les États souverains pour encourager la participation à des alliances internationales, telles que le Réseau pour le verdissement du système financier.

8. Architecture financière internationale – Nous plaidons pour un remaniement systémique de l'architecture financière internationale de façon à donner des mandats précis à tous les organismes de réglementation et de normalisation afin qu'ils jouent leur rôle dans la création et la gestion d'un plan de transition financière internationale vers la carboneutralité.

9. Société civile – Nos appels au changement attireront l'attention. La société civile peut exiger davantage des gouvernements et des responsables politiques afin que le changement soit mis en œuvre.

10. Frontière planétaire – Nous plaidons en faveur de considérations planétaires dans la réglementation et les marchés financiers.

5.1 Sphère 1 : Nos clients

Il est de plus en plus manifeste que les gens exigent davantage des entreprises dont ils achètent les produits, avec lesquelles ils s'engagent et dans lesquelles ils investissent. Pour les entreprises de services financiers (banques, assureurs, gestionnaires de placements et tout le reste de l'écosystème), cela signifie de comprendre que, la plupart du temps, les motivations de leurs clients ne sont pas purement financières. À un certain degré, bien des gens comprennent maintenant qu'ils ne peuvent plus se permettre de gâcher leur avenir ni celui de leurs enfants.

Nous estimons donc qu'il est de notre devoir de rendre facilement accessible aux clients des options d'assurance respectueuses du climat et de soutenir les collectivités en période de transition économique (voir la sous-section *Investissements* de la section 3 – *La promesse de tenir nos engagements*). Nous travaillons donc à concevoir et lancer de nouveaux produits pour y parvenir.

Nous continuerons également de soutenir les campagnes dont le but est de toucher et d'influencer les clients de manière plus générale, par exemple la campagne *Make My Money Matter* (dans laquelle nous avons présenté les résultats de recherches sur l'intensité carbonique des investissements par rapport à d'autres choix de vie). La campagne *Make My Money Matter* vise à sensibiliser les nombreux épargnants (retraite et placements confondus) à l'influence réelle qu'ils peuvent exercer grâce à leur argent. De même, l'application Tumelo, que nous soutenons depuis ses débuts, ainsi que l'outil d'établissement de profils de pratiques ESG donnent la possibilité de voir et d'influencer les investissements de retraite de millions d'épargnants ordinaires dans leurs comptes d'épargne individuels, leurs régimes de retraite et leurs instruments de placement au sens large.

Notre engagement auprès de la société civile, qui fait l'objet de la section 5.5 ci-après, contribue également à nous rapprocher de nos clients et à exercer notre influence auprès d'eux.

5.2 Sphère 3 : Nos pairs et l'écosystème plus large des services financiers

En tant que grande institution financière, Aviva dispose d'un vaste réseau de relations avec ses pairs et d'autres acteurs des services financiers, comme des assureurs, des propriétaires et des gestionnaires d'actifs, des banques, des agences de notation et des consultants. Nous veillerons à tirer parti de notre influence pour garantir l'intégration de pratiques exemplaires (comme les principes de carboneutralité reposant sur la science) dans les pratiques courantes du système financier et des intervenants commerciaux qui gravitent autour de cet écosystème. Voici quelques exemples d'actions en ce sens :

- Rejoindre ou mener des initiatives sectorielles pertinentes vers la carboneutralité (p. ex. IPCF, GFANZ, NZAOA, NZAM, NZIA). Cela comprend l'élaboration de codes de conduite et de pratiques exemplaires à l'intention de l'industrie. Ces dernières années, diverses organisations ont cherché à définir des critères de durabilité, notamment l'organisme britannique *Investment Association (IA)*, la *British Standards Institution (BSI)* et l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV). Aviva s'est engagée de manière proactive auprès de ces organisations, notamment en commanditant les travaux de la BSI et en présidant le comité de l'IA qui a conduit à la publication du cadre d'investissement responsable de cette dernière.
- Mobiliser des groupes d'acteurs du système financier pour traiter de questions ciblées. Par exemple, notre cheffe de la direction dirige le *Women in Finance Climate Action Group*, un groupe de femmes dirigeantes issues de l'ensemble du système financier privé (dirigeantes d'entreprise, décideuses politiques, responsables d'organismes de réglementation ainsi que membres d'ONG et de groupes industriels) qui cherchent à ce que la conception, la mise en œuvre et l'accessibilité au financement climatique préconisent l'égalité entre les sexes.
- Établir des partenariats avec des conseillers en placements de premier plan afin de travailler à des enjeux qui permettent de comprendre la qualité et l'efficacité des efforts de mobilisation des gouvernements auprès des propriétaires et des gestionnaires d'actifs.
- Préciser nos attentes en matière de carboneutralité auprès de certains de nos fournisseurs et de nos entités détenues (voir les sous-sections *Investissements* et *Chaîne d'approvisionnement* de la section 3 – *La promesse de tenir nos engagements*). Il pourrait s'agir de tester des clauses types ajoutées aux contrats et qui préciseraient les attentes de toutes les parties contractantes relativement aux engagements à progresser vers la cible ZÉN ou à former des alliances dans ce but et à produire et mettre en exécution de façon continue leurs propres plans de transition.

Nous étudierons les moyens d'atteindre les résultats mentionnés ci-dessus au cours de l'année 2022 et encouragerons activement les autres acteurs du marché à faire de même, afin de créer une dynamique de transition au sein de l'industrie et de bâtir un réseau d'institutions engagées qui renforcent leurs efforts mutuels.

5.3 Sphères 3, 7 et 9 : Les gouvernements

Les gouvernements, les organismes de réglementation et d'autres organismes publics ont de multiples leviers qui leur permettent d'engager les économies nationales sur la voie de la carboneutralité. Actuellement, nous ne voyons pas tous ces organismes agir de concert pour obtenir les meilleurs résultats. Nous avons l'intention d'apporter notre contribution pour favoriser un changement en ce sens.

Nos attentes

En tant qu'investisseurs mondiaux, nous constatons le manque de cohérence des incitatifs sur le marché et une augmentation des risques à cet égard. Pour y remédier, nous recommandons aux gouvernements les mesures suivantes³² :

i. Fixer des cibles ZÉN à l'échelle de l'économie pour 2050 ou (idéalement) plus tôt

Les dirigeants doivent donner des certitudes quant à leurs ambitions, à leurs orientations et à leur désir de respecter l'Accord de Paris, tout en étayant ces ambitions audacieuses par des plans détaillés.

Pour ce faire, les gouvernements devraient :

- Déclarer des cibles de carboneutralité conformes à un plafonnement du réchauffement à 1,5 °C au plus tard en 2050, prévoyant des objectifs intermédiaires pour 2025 ou 2030³³.
- Accompagner ces cibles de communications précises au secteur privé et aux consommateurs ainsi que d'un plan de transition pour l'ensemble de l'économie³⁴.
- Publier des politiques, des cibles et des plans de transition sectoriels sérieux et prévisibles, afin de garantir des actions concrètes et efficaces, et mettre en place des parcours³⁵ permettant d'engager les secteurs les plus gourmands en carbone sur la voie de la carboneutralité.
- Élaborer des politiques publiques de soutien visant à s'attaquer aux incidences des entreprises sur le climat et l'environnement³⁶. Cela devrait inclure l'élimination progressive des centrales électriques au charbon et au pétrole d'ici 2040 au plus tard, conformément à ce que préconise la science à cet égard.^{37 38 39}

- Fixer des objectifs d'élimination progressive des combustibles fossiles et créer des subventions connexes, conformément aux indications fournies par la science, et veiller à ce que ces subventions soient redistribuées pour soutenir une « transition juste » pour tous.
- Fixer des objectifs contraignants en matière de gestion des risques, de divulgation et de plans de transition vers la carboneutralité qui tiennent compte des prescriptions du GIFCC⁴⁰ au plus tard en 2024 pour les entreprises des secteurs public et privé, y compris les institutions financières et les PME⁴¹. Une introduction progressive des exigences sera nécessaire dans le cas des PME.
- Faire correspondre l'émission de titres de créance à des objectifs de durabilité et créer un marché de la dette souveraine respectant le principe de la carboneutralité, afin de s'assurer que les portefeuilles gardent le cap sur les cibles ZÉN et d'inciter les gouvernements à réduire les émissions et à protéger la biodiversité.



³² La section qui suit s'inspire largement de l'appel à l'action en faveur d'une politique concertée de la *Glasgow Financial Alliance for Net Zero* (en anglais) : <https://assets.bbhub.io/company/sites/63/2021/10/GFANZ-call-to-action.pdf>. Aviva est membre de la GFANZ et codirige le travail du groupe qui a rédigé cet appel en faveur d'une politique, d'où l'alignement étroit.

³³ Les cibles intermédiaires doivent être proportionnelles à la « part équitable » des réductions et contribuer à accélérer la progression vers la carboneutralité. Les membres de la NZBA, une alliance sectorielle au sein de la GFANZ, se sont engagés à fixer une cible intermédiaire pour 2030 ou plus tôt (<https://www.unepfi.org/net-zero-banking/>), en utilisant des directives strictes fondées sur la science.

³⁴ Consultez le flux de travaux sectoriels de la GFANZ (*GFANZ Workstream on Sectoral Pathways*) concernant l'aliénation responsable des actifs.

³⁵ Le groupe *The Investor Agenda* (formé par l'AIGCC, le CDP, Ceres, l'IGCC, l'IIGCC, le PRI et l'UNEP FI), a rédigé un document intitulé *2021 Global Investor Statement to Governments on the Climate Crisis* (<https://theinvestoragenda.org/wp-content/uploads/2021/09/2021-GlobalInvestor-Statement-to-Governments-on-the-Climate-Crisis.pdf>), qui a été signé par 587 investisseurs représentant plus de 46 000 milliards de dollars d'actifs. Il exhorte les gouvernements à combler d'urgence les lacunes en matière d'ambition climatique, d'action politique et de divulgation des risques. Plus précisément, il invite les gouvernements à « établir une trajectoire assortie de cibles intermédiaires ambitieuses, avec des feuilles de route claires en matière de décarbonation pour chaque secteur à forte intensité de carbone ».

³⁶ Communiqué des ministres des Finances et des gouverneurs des banques centrales du G7. Pour en savoir plus (en anglais) : <https://www.gov.uk/government/publications/g7-finance-ministersmeeting-june-2021-communique/g7-finance-ministers-and-central-bank-governors-communique>.

³⁷ Conformément aux indications du rapport de l'IAE, *Net Zero by 2050: A Roadmap for the Global Energy Sector* (<https://www.iea.org/reports/net-zero-by-2050>). <https://www.g7uk.org/wp-content/uploads/2021/06/Carbis-Bay-G7-Summit-Communique-PDF-430KB-25-pages-3.pdf>

³⁸ Il est admis, dans le communiqué du G7, que les investissements mondiaux dans la production d'électricité à partir du charbon doivent cesser.

³⁹ La coalition *We Mean Business* (dont le noyau est constitué de BSR, le CDP, Ceres, CLG Europe, le Climate Group, The B Team et le WBCSD) a lancé un appel à l'élimination progressive de la production d'électricité à partir du charbon d'ici 2030 pour les économies avancées, et d'ici 2040 pour les autres pays. Pour consulter l'intégralité de cet appel à l'action : <https://www.wemeanbusinesscoalition.org/g20-2021/> (en anglais).

⁴⁰ Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques. Pour en savoir plus : <https://www.fsb-tcfd.org/> (en anglais).

⁴¹ Les PME sont des petites et moyennes entreprises qui emploient moins de 250 personnes. Voir la définition de l'OCDE : <https://data.oecd.org/fr/entrepreneur/entreprises-selon-leur-taille.htm>.



ii. S'engager à tarifier les effets externes des émissions de carbone

La tarification des effets externes des émissions de carbone est un moyen essentiel de mener la transition. Nous ne voyons pas comment l'industrie pourrait avancer assez rapidement sans ce levier. Il existe plusieurs façons de procéder, et la définition du « prix » est plutôt large. Il appartient aux États membres de mettre en œuvre l'approche appropriée dans chaque territoire, tout en veillant autant que possible à la cohérence entre ces derniers.

Les dirigeants doivent donc aller au-delà du ton positif du communiqué de juillet 2021 des ministres des Finances du G20 et réaliser ce qui suit :

- Introduire des politiques, des approches réglementaires et des mesures d'incitation qui fixent le prix des effets externes des émissions de carbone conformément aux données scientifiques et fournir des orientations claires, sérieuses et précises sur les mesures de valorisation du carbone et le prix réel du carbone, afin de permettre aux entreprises de se préparer à la transition et de la financer de manière adéquate.
- Travailler avec le Réseau pour le verdissement du système financier (par exemple) pour produire des courbes de projection fiables et précises sur la tarification du carbone. D'autres interventions pourraient inclure des solutions

basées sur le marché, des normes réglementaires (p. ex. sur les énergies propres dans le cas des secteurs de l'énergie), la régulation du marché (y compris une politique monétaire et des normes sur les données) et des taxes. Il appartient à chaque État membre de déterminer la solution la plus appropriée pour que le coût en capital reflète le coût total du carbone.

- Consacrer les recettes des régimes de tarification directe du carbone à une transition juste et verte, notamment en recherche et développement dans le domaine des énergies propres, en reconversion des travailleurs et en versement de dividendes aux ménages à faibles revenus.
- S'engager à soutenir les efforts visant à normaliser et à étendre le marché volontaire du carbone à l'échelle mondiale.
- Assurer la cohérence entre les territoires, afin d'éviter la comptabilisation en double des crédits de carbone.
- S'engager à soutenir un organisme international chargé de fournir des conseils sur l'utilisation appropriée des compensations, y compris à l'égard des normes de qualité et des types de compensations acceptables (p. ex. la capture du carbone), ce qui permettrait de fixer un prix indirect pour le carbone lorsque les entreprises mettent en œuvre des projets de transition vers la carboneutralité.⁴²

⁴² L'article 6 de l'Accord de Paris reconnaît que certaines parties choisissent une coopération volontaire pour la réalisation de leurs contributions déterminées au niveau national, ce qui leur permet d'adopter de plus grandes ambitions en matière d'atténuation, d'adaptation et de promotion du développement durable et de l'intégrité environnementale.

iii. Créer des incitatifs permettant aux citoyens, aux entreprises et aux collectivités de s'engager dans une transition écologique alors que les pays se remettent de la pandémie

En plus de débloquer les énormes capitaux nécessaires au financement de la transition écologique, nous devons soutenir des millions de personnes et de PME traversant cette étape, et des millions de nouveaux emplois doivent être créés pour aider les entreprises et les États à effectuer la transition.

Pour y parvenir, les gouvernements du G20 doivent collaborer avec le secteur privé et les institutions financières pour réaliser ce qui suit :

- Créer des incitatifs permettant aux citoyens, aux entreprises et aux collectivités de s'engager dans une transition écologique alors que les pays se remettent de la pandémie.
- Veiller à ce que les solutions soient abordables, accessibles et bien comprises, conformément aux principes d'une transition juste qui tient compte des enjeux de l'égalité entre les sexes, qu'il s'agisse d'achats ou de services, tels que l'achat d'une voiture, l'épargne pour la retraite, l'achat et la rénovation d'une maison et le choix d'un fournisseur d'énergie.
- Concevoir un plan d'aide à la formation des personnes dans les secteurs qui doivent opérer une transition et doter les nouveaux arrivants sur le marché du travail des compétences qu'exige une économie durable et juste.⁴³
- Collaborer avec les agriculteurs et les entreprises pour mettre fin à la déforestation illégale et proposer des solutions de rechange viables. Promouvoir des pratiques agricoles régénératrices et durables.⁴⁴
- Soutenir la recherche et le développement qui permettront de réduire le coût des solutions énergétiques vertes, telles que l'hydrogène vert et les carburants d'aviation durables, et financer des infrastructures durables.

Notre démarche de promotion de ces appels à l'action

En tant que propriétaires et gestionnaires d'actifs, nous utiliserons notre influence pour promouvoir ces objectifs auprès des gouvernements et des organismes de réglementation du monde entier, à la fois de manière bilatérale, en nous engageant directement auprès des gouvernements, et en coordination par des actions conjointes avec nos pairs.

Sur le plan de l'engagement direct, en tant qu'investisseurs à long terme dans les obligations émises par des pays et des institutions financières internationales comme les banques multilatérales de développement, nous avons un intérêt direct dans leur gestion responsable des risques associés au climat et d'autres risques pour la durabilité. En 2021, nous avons écrit aux ministres des Finances et aux gouverneurs des banques centrales de 21 pays pour les inciter à s'attaquer aux risques liés au climat, notamment en se joignant à des coalitions mondiales misant sur les pratiques exemplaires et la collaboration, comme le Réseau pour le verdissement du système financier (gouverneurs des banques centrales) et la Coalition des ministres des Finances pour l'action climatique (ministres des Finances).

En 2022, nous avons étendu ce programme d'engagement à un plus grand nombre de pays et nous avons élargi notre champ d'action au-delà du climat pour aborder d'autres enjeux liés à la durabilité et aux objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. Nous allons également écrire à un certain nombre d'institutions financières internationales pour les encourager à s'engager à mettre en œuvre leurs plans d'action pour le climat et à s'aligner sur l'Accord de Paris et les ODD. Sur le plan de l'engagement conjoint des gouvernements, Aviva codirige actuellement les flux de travail sur la défense des politiques publiques de la NZAOA, de la NZIA et de la GFANZ.

Une occasion stratégique de promouvoir des cadres de politiques financières carboneutres se présente lorsque les pays émettent de nouvelles obligations ou refinancent leurs dettes. À ce stade, les membres de la GFANZ pourraient miser sur leurs conversations avec les bureaux de gestion obligataire et leurs représentants dans les banques centrales et les ministères des Finances pour promouvoir l'établissement d'une politique de carboneutralité du système financier. Pour faciliter l'emprunt de cette voie, nous proposerons d'aider la GFANZ à établir une approche systématique de l'engagement auprès des États souverains sur les questions de durabilité, en s'appuyant sur les appels à l'action décrits ci-dessus à l'égard d'une politique durable.

Nous ferons également la promotion d'une politique visant la carboneutralité par l'intermédiaire des alliances et des groupes plus larges de l'industrie auxquels nous participons.

⁴³ [Sensibilisation et formation au titre de l'article 6](#) (en anglais) – Vise à réduire l'impact des changements climatiques en permettant à la société de faire partie de la solution.

⁴⁴ Les décideurs politiques peuvent s'appuyer sur des recommandations découlant de l'ensemble des travaux sur l'action climatique axés sur la généralisation des technologies climatiques novatrices et la réduction des primes vertes connexes. Les efforts de l'alliance *Mission Possible* et l'initiative *Financing the Transition* du Forum économique mondial sont des exemples de travaux menés par l'industrie en ce sens.

5.4 Sphère 8 : Architecture financière internationale

En plus de nous engager directement auprès de certains gouvernements, nous pensons également qu'il est essentiel d'user de notre influence sur les organismes multilatéraux au sein desquels les gouvernements interagissent et établissent des règles et des normes mondiales.

L'architecture financière internationale regroupe l'ensemble des dispositifs de gouvernance institutionnels mondiaux qui assurent le bon fonctionnement des systèmes monétaire et financier dans le monde. Cette architecture englobe des organisations multilatérales, telles que la Banque mondiale et le FMI, ainsi que des forums de réglementation mondiaux comme l'OICV et des organismes internationaux de normalisation, des ministères des Finances et des banques centrales. La figure 20 ci-dessous présente notre vision de ce système.

Orienter le secteur de la finance nécessitera un changement systémique cohérent et coordonné des milieux bancaire, de l'assurance et des investissements, et ce, dans l'ensemble des institutions, des secteurs d'activité et des régions, et il faudra pour cela s'assurer que toutes les organisations au sein de l'architecture financière internationale travaillent de concert dans un cadre cohérent.

À cette fin, nous sommes heureux que le groupe d'étude sur la finance verte ait été réactivé à l'occasion du G20 de 2021 sous la forme du groupe de travail sur la finance durable, ce que nous avons encouragé dans nos discussions avec la Banque centrale d'Italie dans le cadre de ses préparatifs pour la réunion du G20 à Rome. Nous la félicitons d'ailleurs pour la publication de sa feuille de route complète vers des finances durables.

Figure 20 : Architecture financière internationale

Les organismes de réglementation et les gouvernements du monde entier doivent réorganiser le système financier pour atteindre les cibles de l'Accord de Paris. Cette liste n'est pas exhaustive, mais elle met en évidence les organisations mondiales les plus engagées selon leur mandat.



Nos attentes

Nous demandons aux gouvernements de s'appuyer sur ce travail du G20 et de réaliser ce qui suit :

- Rendre l'architecture financière multilatérale et internationale plus verte en vue d'atteindre l'objectif de carboneutralité.⁴⁵
- Faire que les cadres réglementaires visent la carboneutralité et assurer l'homogénéité et la cohérence de ces cadres à l'échelle mondiale, y compris en matière de divulgation, de mesures et de méthodes.
- Encourager la coordination mondiale entre les autorités de réglementation sur des enjeux comme les tests de résistance climatique⁴⁶ des banques centrales afin de créer des conditions de concurrence équitables.
- Donner aux banques centrales et aux organismes de réglementation des finances des mandats précis en matière de climat et de stabilité financière carboneutre, afin qu'ils puissent aborder les changements climatiques dans toutes les activités qu'ils mènent actuellement.
- Demander au groupe de travail du G20 sur la finance durable d'entreprendre un examen concerté des travaux réalisés à ce jour sur les changements climatiques par les organismes qui composent l'architecture financière internationale, afin de cerner les améliorations à apporter en matière de stabilité financière, d'orientation en faveur du principe de carboneutralité, de résilience climatique et de prise en compte plus large des répercussions sur la nature^{47,48}.

⁴⁵ Veuillez consulter les travaux en cours de la GFANZ sur l'économie réelle et les plans de transition des institutions financières, respectivement.

⁴⁶ Une autre considération à inclure serait l'harmonisation des exigences de divulgation, des taxinomies et des méthodes de notation. En ce qui concerne les tests de résistance, le document de la Banque des règlements internationaux intitulé *Stress-testing banks for climate change - a comparison of practices* (tests de résistance des banques aux changements climatiques, comparaison des pratiques) examine les défis qui se posent lorsqu'on tente d'adapter les tests de résistance classiques aux risques climatiques des banques, notamment l'absence de pratiques communes bien établies entourant de tels tests à l'égard des risques climatiques dans les différents pays.

⁴⁷ Comprend le FMI, le CSF, l'OCDE, les organismes de normalisation mondiaux et les banques de développement multilatérales.

⁴⁸ Plus précisément, le groupe de travail du G20 sur la finance durable devrait faire le point sur l'alinéa c) du paragraphe 2.1 de l'Accord de Paris sur les flux internationaux de financement public et privé et formuler des recommandations politiques précises à l'intention de la présidence indonésienne du G20 en 2022 sur la façon d'améliorer l'architecture financière internationale afin de favoriser une plus grande cohérence avec le paragraphe 2.1. Les recommandations devraient, entre autres, porter sur la manière dont ces organismes pourraient mieux superviser et gérer les flux financiers dans la trajectoire vers la carboneutralité, en modifiant leurs mandats pour les orienter expressément dans ce sens, notamment en créant et en encadrant une stratégie mondiale de transition financière. Une telle stratégie permettrait d'envoyer des signaux réglementaires cohérents et prévisibles aux acteurs du marché, de coordonner l'action de l'architecture internationale de réglementation financière pour éviter la fragmentation du marché réglementaire et de veiller à la mise en œuvre de l'engagement pris à Paris de rendre les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient aux changements climatiques.



ii. Mobiliser les flux de capitaux vers les marchés émergents et les pays en développement.

- Développer un réseau de plateformes de mobilisation nationale en soutien au travail des plateformes pilotes de la *Climate Finance Leadership Initiative (CFLI)*⁴⁹, afin de réunir les gouvernements, les décideurs politiques et les institutions financières publiques et privées et de favoriser les initiatives transformatrices. Ces plateformes pourraient permettre de relever les obstacles à l'investissement, de soutenir la création de cadres politiques favorables à l'investissement, de mieux coordonner l'assistance financière et technique et de mobiliser des capitaux privés internationaux et nationaux, afin de soutenir la mise en œuvre d'ambitieuses contributions déterminées au niveau national (CDN).
- Soutenir le travail des banques multilatérales de développement et des institutions de financement du développement dans le renforcement de leurs plans de mobilisation du financement privé en faveur du climat, afin de permettre un apport accru de capitaux du secteur privé dans les marchés émergents et les pays en développement. Lorsqu'elles agissent pour catalyser les investissements du secteur privé, les banques multilatérales de développement ont démontré qu'elles peuvent mobiliser deux fois plus de capitaux privés que les ressources publiques (capitaux à consacrer à un projet ou à un fonds donné)⁵⁰.

- Veiller à ce que les changements dans la réglementation financière mondiale tiennent compte des défis particuliers avec lesquels sont aux prises les marchés émergents et les pays en développement dans leur transition vers la carboneutralité, et permettre une mobilisation accrue des marchés publics et des investisseurs institutionnels en vue d'augmenter le niveau de financement qu'ils injecteront à l'avenir sur ces marchés.

Notre démarche de promotion de ces objectifs

Depuis novembre 2019, Aviva plaide pour la création d'une plateforme internationale de la finance climatique en coalition avec un groupe d'institutions et de parties prenantes. Au cours de l'année 2022, nous chercherons à collaborer, dans la mesure du possible, avec d'autres entités, comme la GFANZ et le groupe de travail sur la finance durable, afin de mener une étude complète des principales institutions financières et d'apporter une contribution structurée et cohérente au débat sur la manière de mettre à profit de façon optimale l'architecture financière internationale.

Nous avons également inclus une variante des appels à l'action ci-dessus dans l'appel à l'action concertée de la GFANZ en faveur d'une politique climatique, et nous chercherons à promouvoir ces objectifs collectivement avec les autres membres de la GFANZ.

⁴⁹ Pour en savoir plus sur la CFLI et son approche (en anglais), cliquez [ici](#).

⁵⁰ Le récent rapport intitulé *Joint Report on Multilateral Development Banks' Climate Finance 2020* fait référence à des financements privés qui ont profité d'une impulsion provenant d'investissements publics.

5.5 Sphère 9 : Société civile

Nous reconnaissons également l'importance de nous engager auprès de la société civile, soit les ONG, les universités et les autres organisations du secteur tertiaire, afin de poursuivre notre objectif commun d'un avenir carboneutre. Nous allons nous y prendre de plusieurs façons.

Points de référence

Les ONG les plus avant-gardistes travaillent avec les marchés des capitaux de trois grandes façons : en influençant les investisseurs et leurs activités de gestion; en influençant les décideurs politiques; en aidant les particuliers à se faire entendre sur le pourquoi et le comment de l'utilisation de leur argent. Cependant, la société civile est souvent limitée par l'absence d'un mécanisme efficace permettant de demander aux entreprises de rendre des comptes sur leurs investissements et leur conduite en matière de durabilité. Par conséquent, les entreprises ne sont pas soumises à une pression suffisante qui les pousserait à améliorer leur bilan en matière de durabilité, ni de la part des investisseurs, ni de la société en général. Un des moyens de remédier à cette situation est de mettre en place un système de comparaison du rendement des entreprises libre de droits.

Aviva a donc travaillé avec la Fondation des Nations Unies, la *Business and Sustainable Development Commission (BSDC)* et l'*Index Initiative* pour créer la *World Benchmarking Alliance (WBA)*, lancée en 2018. La mission de la WBA est de permettre à chacun d'accéder à de l'information indiquant de quelle façon les entreprises contribuent aux ODD. Pour ce faire, elle diffusera des critères de référence accessibles gratuitement au public qui permettront de classer les entreprises en fonction de leur rendement en matière de durabilité et de leur contribution à la réalisation des ODD.

Le lancement de la WBA fait suite à une année de consultations internationales, de réunions d'experts et d'enquêtes en ligne, auxquelles ont participé plus de 10 000 intervenants représentant les entreprises, la société civile, les gouvernements et les consommateurs.

Partenariats entre le secteur privé et les ONG

Aviva continuera de rechercher des partenariats avec des organisations qui partagent ses valeurs et l'aideront à atteindre ses propres ODD. L'avenir s'annonce collaboratif. Le partenariat le plus récent que nous avons établi avec une ONG est celui avec le Fonds mondial pour la nature (WWF), une ONG qui a une longue expérience de la finance durable. Nous nous associons au WWF à la fois pour des projets directs de développement durable et pour mener des actions conjointes de sensibilisation aux enjeux des changements climatiques, de la biodiversité et d'autres sujets d'intérêt commun.

Connaissance suffisante

Afin d'opérer une transition vers des marchés de capitaux intégrés qui prennent correctement en compte les enjeux de durabilité à long terme et qui contribuent à assurer notre avenir commun, nous devons veiller à ce que nos futurs dirigeants des secteurs privé et public aient une connaissance suffisante de ces enjeux.

L'un de nos principaux appels à l'action a donc été une demande d'améliorer la culture financière des consommateurs et des fournisseurs de services financiers. Comment pouvons-nous nous assurer que les dirigeants de demain disposent des connaissances et des outils appropriés pour rendre les marchés de capitaux plus durables? Et comment donner aux consommateurs les moyens d'exiger des prestataires de services financiers qu'ils agissent en gardiens responsables non seulement de l'argent qu'ils leur confient, mais aussi de l'intégrité et de la durabilité du système dans lequel cet argent est injecté?

À cette fin, nous continuerons de travailler à l'amélioration de la culture financière dans l'enseignement secondaire, supérieur et postuniversitaire. Il s'agira notamment de soutenir le travail d'Oikos avec sa trousse d'outils de finance durable qu'elle met à la disposition des étudiants dans l'ensemble de son réseau mondial, afin d'inspirer et de former les leaders de demain en matière de finance durable.

Nous soutiendrons la recherche universitaire afin de constituer un solide corpus de recherches qui sous-tendra le travail des marchés de capitaux durables, notamment en parrainant une recherche de doctorat sur la finance durable à l'*University of Surrey*. Et nous continuerons de développer nos connaissances et de renforcer nos capacités et ressources au moyen de webinaires et de formations, notamment ceux de nos séries *Turning Talk into Action* et *ESG Know How*, destinées respectivement aux investisseurs institutionnels et aux conseillers financiers, et par l'intermédiaire de modules sur la finance durable destinés à nos collègues d'Aviva sur la plateforme Université Aviva.

Annexe

Liste de la GFANZ des éléments à prendre en compte dans les plans des institutions financières (I/II)

Nous pensons que toutes les entreprises doivent concevoir des plans de transition ambitieux et cohérents pour nous amener à un avenir à faible émission de carbone et pour prévenir les pires conséquences des changements climatiques. Nous sommes fiers d'avoir travaillé avec les membres de la GFANZ à l'établissement d'un ensemble de principes assurant des plans de transition sérieux. Selon nous, ces principes donnent

des orientations claires sur ce que les institutions financières devraient prendre en compte lorsqu'elles établissent leur feuille de route vers la carboneutralité. Nous les avons appliqués à la première version de notre plan de transition, et nous continuerons de peaufiner et de renforcer notre approche dans les versions à venir.

	Principes	Sous-thèmes	Éléments à inclure dans la création d'un plan de transition
1	Soutenir l'économie réelle	a. Clients ou entités détenues	S'engager auprès des clients ou des entités détenues et leur fournir des services de gestion pour les aider à concevoir et à mettre à exécution leur plan de transition vers la cible ZÉN Soutenir la mobilisation de capitaux dans l'optique d'une décarbonation majeure
		b. Gouvernements et industrie	Faire face aux risques et renforcer la résilience climatique Plaider en faveur de politiques climatiques et énergétiques (comme la tarification du carbone) visant l'atteinte de l'objectif mondial de carboneutralité d'ici 2050 ou plus tôt, et veiller à ce que nos activités de représentation auprès des gouvernements et, dans la mesure du possible, celles de nos clients ou des entités détenues, ne nuisent pas à ces efforts
2	Cibles	Ambitions générales	S'engager avec des acteurs tiers (bourses, fournisseurs de données et d'analyses, conseillers en placements) afin d'aider l'industrie à concevoir et à mettre à exécution des plans de transition vers une économie sobre en carbone Déclarer l'ambition globale du plan de transition d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050 ou avant Établir des cibles de réduction des émissions à moyen et à long terme pour les émissions de portée 1, 2 et 3, en visant 2030 ou plus tôt pour les cibles à moyen terme Établir des cibles qui couvrent une grande majorité des émissions de portée 3, y compris celles des secteurs à forte intensité de carbone, en misant sur une augmentation de la couverture entre chaque période de révision
		a. Démarche fondée sur la science	Faire correspondre les cibles à des trajectoires de référence fondées sur les données scientifiques de limite du réchauffement à 1,5 °C (avec ou sans dépassement) qui permettront d'atteindre l'objectif de carboneutralité d'ici 2050 Utiliser les crédits de carbone (ou de compensations) pour soutenir les objectifs de réduction des émissions des portefeuilles, conformément aux nouvelles directives de l'industrie (principes fondamentaux du carbone établis par le <i>Taskforce on Scaling Voluntary Carbon Markets</i> [TSVCM] ou norme comparable)
		b. Convergence des secteurs d'activité	Miser sur des scénarios fondés sur des données scientifiques afin d'établir le plan de transition et les mesures de décarbonation et tenir à jour les modèles utilisés dans le plan afin qu'ils tiennent compte des plus récentes normes scientifiques largement acceptées Adopter et dévoiler les pratiques exemplaires en matière de mesures des émissions financées, conformément aux normes mondiales les plus récentes (p. ex. la norme PCAF ou une norme comparable) Adopter et dévoiler les pratiques exemplaires en matière de mesures de correspondance des portefeuilles, conformément aux normes mondiales les plus récentes (p. ex. la norme <i>Measuring Portfolio Alignment: Technical Supplement</i> , ou une norme comparable) S'engager auprès de l'industrie et des organismes politiques et de réglementation à soutenir la mise en place d'un cadre politique mondial harmonisé visant le principe de carboneutralité
		c. Transition juste	Adopter les principes d'une transition juste et les ODD des Nations Unies, p. ex. la déclaration de soutien international envers une transition juste

**Pour en savoir plus, consultez
le site aviva.com/sustainability
(en anglais).**

**Si vous avez des questions ou des commentaires,
veuillez envoyer un courriel à l'adresse
crteam@aviva.com.**